



Bilan de la concertation préalable

*Délibération du 24 juin 2025
d'arrêt du PLUi-H et tirant
le bilan de la concertation*







I. Un cadre stratégique original pour une concertation partagée

P.4

- 1.1. Le cadre réglementaire de l'élaboration du PLU-iH
- 1.2. Objectifs, principes et organisation de la concertation
- 1.3. Les modalités d'information et de concertation

II. Du terrain aux orientations : une séquences de concertation structurante

P.32

- 2.1. Concertation des habitants : dispositifs déployés et retours recueillis
- 2.2. La voix des Trégorrois.es au coeur du projet

III. Une seconde séquence de concertation pour traduire les orientations en règles concrètes

P.59

- 3.1. La phase réglementaire : une construction ancrée dans les réalités locales
- 3.2. Une concertation de proximité pour éclairer les choix réglementaires

IV. Une concertation continue : les outils d'information et de communication

P.79

- 4.1. Outils numériques et print, relais presse ..
- 4.2. Outils physiques et itinérants





Préambule

Lannion-Trégor Communauté a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) par délibération du Conseil communautaire en date du 25 Juin 2019.

Le PLUi-H a pour objectif de doter le territoire d'un document d'urbanisme unique, cohérent et prospectif, permettant de fixer les grandes orientations d'aménagement, de développement et de préservation à l'échelle des 57 communes de l'intercommunalité. Il assure également la mise en œuvre d'une politique de l'habitat à l'échelle intercommunale, en cohérence avec les besoins et les spécificités locales.

L'élaboration du PLUi-H s'inscrit dans une dynamique territoriale ambitieuse, portée par la démarche stratégique dite "Trois plans", qui articule de manière cohérente trois documents majeurs : le PLUi-H, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de Mobilité (PDM). Cette approche intégrée, issue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor et du projet de territoire "Cap 2040", vise à coordonner les politiques publiques dans une logique de complémentarité, en s'appuyant sur un socle commun partagé.

Dès l'amont de la démarche, une large collaboration a été engagée avec l'ensemble des élus du territoire, réunis au sein d'instances de travail régulières, comités de pilotage, groupes thématiques et conférences intercommunales. Ce travail collectif a permis d'asseoir les choix structurants du projet sur une vision politique partagée et adaptée aux spécificités de notre territoire.

Parallèlement, et conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, une concertation préalable a été organisée tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-H. Cette concertation visait à informer, associer et faire participer les habitants, les associations locales, les partenaires institutionnels et les forces vives du territoire aux différentes étapes du projet: diagnostic, définition des enjeux, orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et élaboration des règles d'urbanisme.

Le présent document constitue le bilan de cette concertation préalable, tel que prévu par la réglementation. Il présente de manière synthétique:

- les objectifs poursuivis et les modalités retenues pour associer le public,
- les outils mis en place tout au long de la démarche,
- les apports issus des contributions et échanges,
- et la manière dont ils ont été pris en compte dans le projet de PLUi-H arrêté.

Ce bilan est annexé à la délibération du 24 juin 2025, par laquelle le Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté arrête le projet de PLUi-H et tire le bilan de la concertation préalable.



I. Un cadre stratégique original pour une concertation partagée



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Lannion-Trégor Communauté s'inscrit dans une stratégie territoriale ambitieuse, fondée sur une coordination étroite entre plusieurs politiques publiques. Cette approche, appelée « démarche Trois plans », constitue une spécificité forte du territoire.

Issue des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Trégor, approuvé le 4 février 2020, et du projet de territoire "Cap 2040", adopté en juillet 2021, la démarche vise à articuler et coordonner trois documents structurants :

- le PLUi-H, document règlementaire fixant les règles d'aménagement et de développement à l'échelle intercommunale,
- le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), outil de transition énergétique et écologique,
- le Plan de Mobilité (PDM), cadre stratégique pour les mobilités durables sur le territoire.

Chacun de ces plans répond à des obligations réglementaires spécifiques. Toutefois, leur élaboration a été conduite de manière conjointe, à travers un comité de pilotage commun et des phases partagées de diagnostic et d'orientations stratégiques. Cette gouvernance intégrée permet de produire un socle commun d'analyse et de principes d'action, garantissant la cohérence des choix territoriaux.

En évitant les approches compartimentées, cette méthode favorise la complémentarité des actions et permet d'arbitrer les tensions potentielles entre différents objectifs (logement, mobilité, préservation de l'environnement, sobriété foncière, etc.). La concertation menée dans le cadre du PLUi-H s'est inscrite dans cette dynamique transversale, en contribuant à enrichir le projet commun porté à l'échelle intercommunale.

1.1. Le cadre réglementaire de l'élaboration du PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme qui fixe les règles d'utilisation du sol sur l'ensemble des 57 communes de Lannion-Trégor Communauté. Il vise à encadrer le développement du territoire en matière d'habitat, d'activités économiques, de mobilités, d'environnement et de cadre de vie.

La procédure d'élaboration du PLUi-H est encadrée par les articles L.153-11 et suivants du Code de l'urbanisme. Elle comprend plusieurs étapes réglementaires : la prescription du projet, la concertation préalable, l'arrêt du projet, l'enquête publique, puis l'approbation.



Par délibération en date du 25 Juin 2019, le Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a prescrit l'élaboration du PLUi-H. Cette délibération a défini les objectifs poursuivis par le projet, notamment :

- Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire ;
- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Favoriser la mixité sociale et l'accès au logement pour tous ;
- Promouvoir une mobilité durable et accessible ;
- Intégrer les enjeux de transition écologique et énergétique.

Cette délibération du 25 Juin 2019 a également fixé les modalités de la concertation préalable avec le public, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Elle prévoyait ainsi en termes d'information au public:

- o Communication d'informations via le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<http://www.lannion-tregor.com/>) sachant que le dossier de concertation a été progressivement complété au fur et à mesure de l'avancée du dossier d'élaboration.
- o Communication d'informations via le journal d'information communautaire
- o Communication d'informations via la presse locale
- o Tenue d'une exposition sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

La délibération de prescription prévoyait également en termes de participation du public les modalités suivantes :

- La mise à disposition d'un dossier de concertation dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté et des communes membres ;
- La tenue de réunions publiques d'information et d'échange à différentes étapes de l'élaboration du PLUi-H ;
- La possibilité pour le public de formuler des observations et propositions sur des registres ouverts à cet effet ;
- La diffusion régulière d'informations sur l'avancement du projet via les supports de communication de Lannion-Trégor Communauté.

Ces modalités visaient à garantir une large participation des habitants, des associations locales et des autres acteurs concernés, afin d'enrichir le projet de PLUi-H par une démarche collaborative et transparente.



I.2. Objectifs, principes et organisation de la concertation

La concertation préalable organisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de Lannion-Trégor Communauté poursuit un double objectif :

- assurer l'information continue et transparente du public, tout au long de l'élaboration du projet ;
- permettre l'expression et la prise en compte des avis, attentes et propositions des habitants, des associations locales, des partenaires institutionnels et des acteurs socio-économiques du territoire.

Ces objectifs sont directement issus de la délibération de prescription du 25 Juin 2019, qui a défini les modalités de la concertation en application des articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme.

La démarche engagée repose sur quatre principes structurants, qui ont guidé la mise en œuvre des actions de concertation :

- **Accessibilité** : garantir que l'ensemble des habitants du territoire, quels que soient leur commune de résidence, leur profil ou leurs disponibilités, puissent accéder à l'information et s'exprimer. Cela s'est traduit par la diversité des supports utilisés (supports papier et numériques, réunions en présentiel, expositions, outils audio/visuels...).
- **Progressivité** : faire évoluer les formes de concertation en fonction de l'avancement du projet, en adaptant les supports et les messages à chaque phase clé (diagnostic, orientations, PADD, règlement).
- **Transparence** : diffuser de manière claire les éléments du projet à chaque étape, restituer les avis et contributions reçus, et expliciter les modalités de leur prise en compte dans le projet.
- **Proximité** : proposer des actions au plus près des habitants (dans les communes, les lieux de vie ou d'échange), en lien avec les réalités territoriales de Lannion-Trégor Communauté.

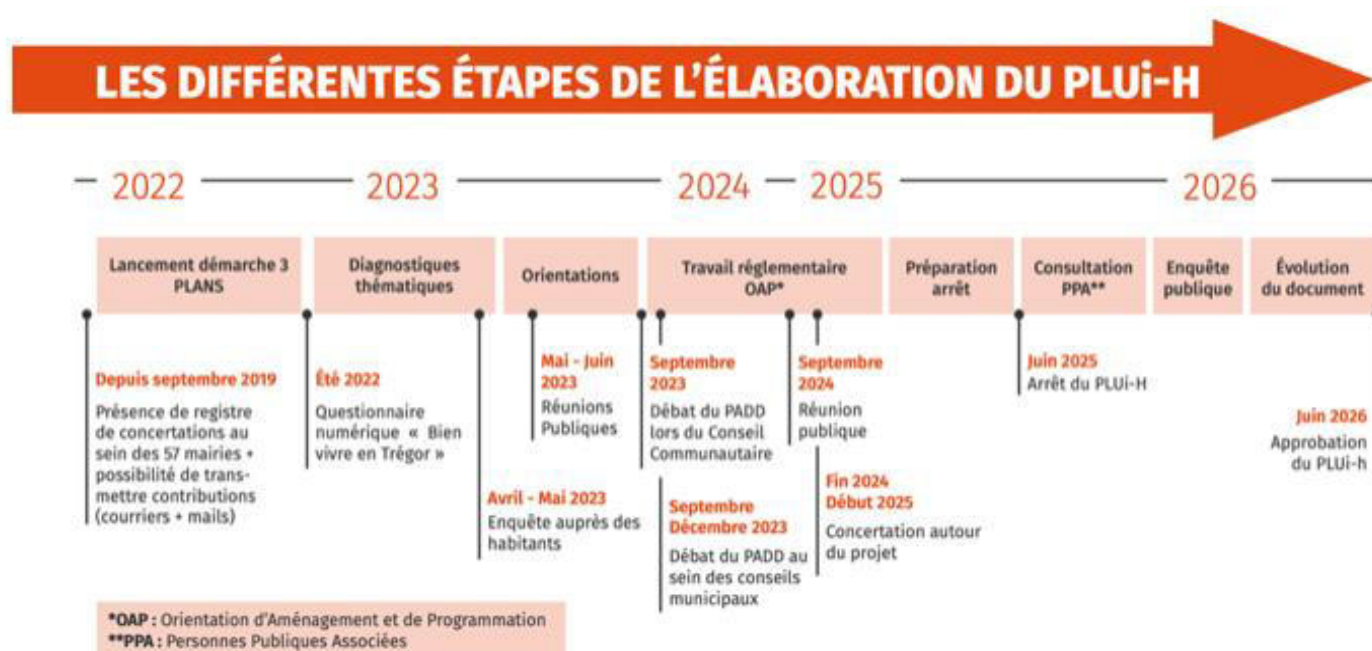
En parallèle de cette concertation avec les habitants, un travail collaboratif approfondi a été conduit avec l'ensemble des élus du territoire, à travers des comités de pilotage, des conférences intercommunales, des groupes thématiques, des ateliers de travail, des rencontres de proximité dans tous les pôles de l'intercommunalité et des rencontres individuelles avec les représentants élus des 57 communes. Cette articulation entre concertation publique et dialogue institutionnel a permis de nourrir le projet de manière cohérente et partagée, dans le respect des rôles de chacun.



➤ Organisation générale de la concertation

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) s'est inscrite dans un calendrier étendu et structuré, associant à la fois les élus, les habitants et les partenaires institutionnels. La démarche de concertation a accompagné chaque grande phase de la démarche, en cohérence avec le rythme de production du document.

Le schéma ci-dessous retrace les grandes étapes de la démarche d'élaboration du PLUi-H et les temps forts de concertation associés.



Conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'Urbanisme, les réflexions relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat font donc fait l'objet d'une concertation associant, pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les acteurs socio-économiques, les associations locales et les autres personnes concernées.

➤ Les déclinaisons des objectifs de la concertation sont les suivantes :

→ Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

→ Permettre au public d'apporter sa contribution au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

→ Réunir les regards et les propositions des habitants, des acteurs socio-économiques et autres associations intéressés par l'aménagement du territoire afin d'enrichir la réflexion collective.

Tout au long de cette procédure, Lannion-Trégor Communauté a donc veillé à respecter les principes de transparence, d'accessibilité et de progressivité fixés par la loi, tout en assurant une large information du public et une véritable capacité d'expression et de propositions sur les contenus du projet.

Dans ce cadre, Lannion-Trégor Communauté a organisé une concertation progressive et adaptée, en plusieurs phases successives, jalonnées par des outils d'information et de participation variés.



- Tableau synoptique des 522 temps de rencontres, d'échanges, d'information et de concertation avec les élus, les partenaires et les citoyens.

Temps d'échanges	Détails
Au niveau communautaire	
2 conseils communautaires	PROCÉDURE > Prescription PLUi-H et définition des modalités de collaboration avec les communes – 25 juin 2019 PADD > Débat sur le PADD – 26 septembre 2023
15 conférence des maires	PROCÉDURE > Modalités de collaboration entre / avec les communes – 11 juin 2019 > Présentation de la démarche 3 plans – 9 mars 2021 TERRITORIALISATION FONCIER > Territorialisation foncier – 28 mars 2023 > Territorialisation foncier – 9 mai 2023 > Territorialisation foncier – 6 juin 2023 > Territorialisation foncier – 28 novembre 2023 > Territorialisation foncier – 19 décembre 2023 > Territorialisation foncier – 16 janvier 2024 > Territorialisation foncier / Point d'étape – 12 mars 2024 > Territorialisation foncier – 26 novembre 2024 PADD > Conférence des maires – 12 septembre 2023 POA > Conférence des maires – 10 février 2025 RÈGLEMENT > Loi Climat et Résilience – 19 septembre 2023 > Conférence des maires – 11 juin 2024 > Bilan de la concertation, arbitrage arrêt PLUiH – 13 mai 2025
4 bureaux exécutifs	PADD > Présentation du PADD avant débat en conseil communautaire – 29 août 2023 TERRITORIALISATION FONCIER > Point d'étape PLUi-H / territorialisation foncier , bilan – 12 mars 2024 RÈGLEMENT > Séminaire – 3 septembre 2024 > Point d'étape PLUiH – 28 janvier 2025



Temps d'échanges	Détails
Au niveau communautaire	
27 Comités stratégiques	DIAGNOSTIC > Démarche 3 plans – 20 avril 2021 > Démarche 3 plans – 1 juillet 2021 > Démarche 3 plans – 29 septembre 2021 > Démarche 3 plans – 9 novembre 2021 > Démarche 3 plans – 15 mars 2022 ORIENTATIONS > Démarche 3 plans – 8 septembre 2022 > Démarche 3 plans – 17 janvier 2023 > Démarche 3 plans – 14 février 2023 > Costra – 4 avril 2023 > Costra – 15 mai 2023 > Costra – 31 mai 2023 > Costra – 14 novembre 2023 PADD > Costra – 20 juin 2023 > Costra – 29 juin 2023 > Costra – 13 septembre 2023 TERRITORIALISATION FONCIER > Démarche 3 plans – 21 mars 2023 > Territorialisation – 3 octobre 2023 POA > Territorialisation foncier – 14 novembre 2023 > Territorialisation foncier – 29 novembre 2023 > Habitat – 14 mai 2024 OAP > Sujets environnement habitat – 3 juillet 2024 > OAP thématiques – 3 décembre 2024 RÈGLEMENT > Zones urbaines – 11 janvier 2024 > Sujets économie et patrimoine – 4 juin 2024 > Volet économie du PLUi-H – 21 octobre 2024 > Règlement écrit – 26 novembre 2024 > Règlement écrit – 18 décembre 2024 > Règlement écrit / concertation – 15 janvier 2025



Temps d'échanges	Détails
Au niveau communautaire	
32 COPIL	DIAGNOSTIC > Lancement démarche sensibilisation élus – 2 mai 2021 > Lancement démarche sensibilisation élus – 17 juin 2021 > Lancement démarche sensibilisation élus – 8 juillet 2021 > COPIL 3 Plans – 7 octobre 2021 > COPIL 3 Plans – 4 novembre 2021 > COPIL 3 Plans – 2 décembre 2021 > COPIL 3 Plans – 13 janvier 2022 > COPIL 3 Plans – 17 février 2022 > COPIL 3 Plans – 17 mars 2022 > COPIL 3 Plans – 7 avril 2022 > COPIL 3 Plans – 5 mai 2022 OAP > Territorialisation foncier / OAP sectorielles – 21 mars 2024 > OAP Trame Verte et Bleue & prescriptions environnementales - gestion eaux pluviales urbaines, mixité sociale au sein du règlement – 11 juillet 2024 > OAP thématiques – 14 décembre 2024 ORIENTATIONS > COPIL 3 Plans – 30 juin 2022 > COPIL 3 Plans – 29 septembre 2022 > COPIL 3 Plans – 20 octobre 2022 > COPIL 3 Plans – 17 novembre 2022 > COPIL 3 Plans – 15 décembre 2022 > COPIL 3 Plans – 26 janvier 2023 PADD > COPIL 3 Plans – 16 mars 2023 > COPIL 3 Plans – 6 avril 2023 > COPIL 3 Plans – 11 mai 2023 > COPIL 3 Plans – 11 juillet 2023 POA > COPIL – 23 mai 2024



Temps d'échanges	Détails
	RÈGLEMENT > Structure zonage / territorialisation – 9 octobre 2023 > Zones naturelles et agricoles, prescriptions – 7 décembre 2023 > Zones urbaines – 1 février 2024 > Prescriptions graphiques – 2 juin 2024 > Foncier / règlement écrit – 3 octobre 2024 > Outils économiques PLUi-H – 14 novembre 2024 > Règlement écrit – 23 janvier 2025
7 COPIL foncier économique	ORIENTATIONS > Compte foncier économique – mars 2023 > Schéma de développement économique – avril 2023 > Schéma de développement économique – juin 2023 > Schéma de développement économique – décembre 2023 > Volet éco PADD - Orientations – juillet 2024 RÈGLEMENT > Dispositions économiques PLUih – septembre 2024 > Dispositions Zones d'activités économiques – octobre 2024



Temps d'échanges	Détails
Avec les communes	
25 réunions de pôles	DIAGNOSTIC > > Réunion du pôle de Cavan le 8 juin 2022 à Prat > Réunion du pôle de Lannion le 15 juin 2022 à Lannion > Réunion du pôle de Plestin les Greves le 10 juin 2022 à Tremel > Réunion du pôle de Tréguier le 1er juin 2022 à Minihi-Tréguier > Réunion du pôle de Lézardrieux le 25 mai 2022 à Pleubian > Réunion du pôle de Perros-Guirec le 2 jin 2022 à Perros-Guirec > Réunion du pôle de Plouaret le 16 mai 2022 au Vieux-Marché TERRITORIALISATION FONCIER > Réunion du pôle de Cavan le 3 avril 2023 à Quemperven > Réunion du pôle de Tréguier le 29 mars 2023 à la Roche-Jaudy > Réunion du pôle de Lannion le 11 mai 2023 à Ploulec'h > Réunion du pôle de Perros-Guirec le 4 mai 2023 à Trevou-Tréguignec > Réunion du pôle de Plestin les Grèves le 15 mai 2023 à Trédrez-Locquemeau > Réunion du pôle de Tréguier le 2 juin 2023 à Lanmodez > Réunion du pôle de Plouaret le 5 juillet 2023 à Plounérin > Réunion du pôle de Tréguier le 2 juin 2023 à Lanmodez PADD > Réunion de pôles de Tréguier et Lézardrieux le 12- juin 2023 à Trédarzec > Réunion de pôles de Cavan et Perros-Guirec le 14 juin 2023 à Rospez- juin 2023 > Réunion de pôles de Plestin-les-Grèves et Plouaret le 22 juin 2023 à Plounevez-Moedec



Temps d'échanges	Détails
	POINT D'ÉTAPE AVANT ARRÊT PLUiH > Réunion du pôle de Cavan le 27 février 2025 > Réunion du pôle de Tréguier le 13 février 2025 > Réunion du pôle de Lannion le 6 mars 2025 > Réunion du pôle de Perros-Guirec le 12 février 2025 > Réunion du pôle de Plestin les Grèves le 13 mars 2025 > Réunion du pôle de Tréguier le 2 juin 2023 à Lanmodez > Réunion du pôle de Lézardrieux le 26 février 2025
7 réunions techniques DGS/SG	PADD > Réunion technique DGS/SG – 22 septembre 2023 RÈGLEMENT > Point d'étape PLUiH DGS/SG – 20 décembre 2024 > Point d'étape PLUiH DGS/SG – 28 mars 2025 TERRITORIALISATION FONCIER > Réunion technique DGS/SG – 30 mars 2023 > Réunion technique DGS/SG – 21 décembre 2023 > Point d'étape PLUiH DGS/SG – 15 mars 2024 > Point d'étape PLUiH DGS/SG – 4 octobre 2024
8 réunions technique référents urbanisme (agents communaux en charge de l'urbanisme volontaires, issus entre autres de communes à forts enjeux d'urbanisme)	RÈGLEMENT > Formalisation règlement écrit– 11 avril 2024 > Formalisation règlement écrit– 3 septembre 2024 > Formalisation règlement écrit – 10 septembre 2024 > Formalisation règlement écrit – 16 septembre 2024 > Formalisation règlement écrit – 19 septembre 2024 > Formalisation règlement écrit – 1 octobre 2024 > Formalisation règlement écrit – 16 octobre 2024 > Formalisation règlement écrit– 5 novembre 2024



Temps d'échanges	Détails
Près de 340 réunions dans les communes	DIAGNOSTIC > 57 rendez-vous communaux – Présentation procédure - Été 2022 RÈGLEMENT > 57 rendez-vous communaux – présentation V1 zonage - Février 2024-Été 2022 > 57 rendez-vous communaux – présentation V2 zonage - Eté 2024 > 57 rendez-vous communaux – formalisation zonage et règlement - Hiver 2024 présentation V2 zonage - Eté-Février 2024 > Point d'étape PLUi-H dans les 57 conseils municipaux – Hiver 2024 TERRITORIALISATION FONCIER > 7 rendez-vous communaux - Territorialisation, habitat social, POA – 1er trimestre 2024 OAP > 145 rendez-vous communaux – construction des OAP sectorielles - 2024





Temps d'échanges	Détails
Avec les partenaires	
11 réunions bilatérales PPA	DIAGNOSTIC > Chambre d'agriculture – 2 mars 2023 POA > DDTM22 - POA – 13 septembre 2024 RÈGLEMENT > DDTM22 - limites espaces remarquables – 16 octobre 2023 > Chambre d'agriculture – 3 avril 2024 > Bilatérales PPA – 20 septembre 2024 > Chambre d'agriculture – 10 octobre 2024 > DDTM22 - zonage et règlement écrit– 21 janvier 2025 > DDTM22 -STECAL – 12 mars 2025 TERRITORIALISATION FONCIER > Préfet 22 – 26 octobre 2023 > DDTM22 - MOS – 29 mars 2024 > DTM22 - Territorialisation foncier et POA – 6 décembre 2024
2 réunions groupe Architectes	RÈGLEMENT > Formalisation règlement écrit – 14 décembre 2024 > Formalisation règlement écrit– 14 janvier 2025
7 réunions groupe patrimoine	DIAGNOSTIC > Groupe patrimoine – 17 janvier 2022 > Groupe patrimoine – 26 avril 2022 > Groupe patrimoine – 23 mars 2023 > Groupe patrimoine – 31 janvier 2024 OAP > OAP thématique patrimoine bâti – 5 juin 2024 > OAP thématique patrimoine bâti – 25 juillet 2024 > OAP thématique patrimoine bâti – 28 novembre 2024





Temps d'échanges	Détails
5 réunions CODEV	PROCÉDURE > Démarche 3 plans – 16 décembre 2021 DIAGNOSTIC > Démarche 3 plans – 24 mars 2022 > Démarche 3 plans – 9 juin 2022 TERRITORIALISATION FONCIER > Loi C&R – 11 avril 2023 ORIENTATIONS > Point concertation, PADD – 25 mai 2023
9 réunions PPA/CODEV	PROCÉDURE > Démarche 3 plans – 1 février 2022 > Démarche 3 plans – 31 mars 2022 > Démarche 3 plans – 16 juin 2022 ORIENTATIONS > Démarche 3 plans – 20 octobre 2022 > Démarche 3 plans – 17 novembre 2022 > Démarche 3 plans – 15 décembre 2022 PADD > Réunion PPA/CODEV – 14 juin 2023 TERRITORIALISATION FONCIER > Point d'étape PLUi-H – 20 mars 2024 RÈGLEMENT > Point d'étape PLUi-H – 7 avril 2025
1 réunion avec le SAGE	RÈGLEMENT > Point d'étape avant arrêt PLUi-H – 17 décembre 2024
7 Ateliers POA (réunissant les acteurs de l'habitat et de la construction du territoire : opérateurs d'habitat social, architectes, agents immobiliers, associations en lien avec l'habitat etc.)	DIAGNOSTIC > Besoins spécifiques – mars 2022 > Offre immobilière – mars 2022 > Logement abordable – septembre 2022 POA > Transition écologique – octobre 2023 > Production logements abordables – novembre 2023 > Diversification des produits – novembre 2023 > Mixité sociale – avril 2024



Temps d'échanges	Détails
Avec les citoyens	
1 questionnaire	DIAGNOSTIC > Questionnaire – Été 2022 - plus de 900 réponses
1 enquête qualitative et 1 podcast	DIAGNOSTIC > Enquête qualitative, 300 personnes contactées. Une synthèse des 31 entretiens qualitatifs en Podcast - Printemps 2023
3 réunions publiques et 9 groupes de co-construction	ORIENTATIONS > Ploubezre - 24 mai 2023 > Minihi-Tréguier - 9 juin 2023 > Ploumilliau - 19 juin 2023
2 salons de l'habitat	PROCÉDURE > Salon Habitat – octobre 2023 > Salon Habitat – octobre 2024
Plus de 370 rencontres individuelles	RÈGLEMENT > Pôle de Plouaret : lundi 17 et mardi 18 mars 2025 Espace France Services de Plouaret, Pôle de Plestin-les-Grèves : mardi 18 et mercredi 19 mars 2025 Espace France Services de Plestin-les-Grèves, Pôle de Tréguier : mercredi 19 et jeudi 20 mars 2025 Espace France Services de Tréguier, Pôle de Lézardrieux : jeudi 20 et vendredi 21 mars 2025 Antenne France Services de Pleudaniel, Pôle de Cavan : vendredi 21 et lundi 24 mars 2025 Espace France Services de Cavan, Pôle de Lannion : mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 mars 2025 Siège de Lannion Trégor Communauté Pôle de Perros-Guirec : vendredi 28, lundi 31 mars et mardi 1 ^{er} , mercredi 2 avril 2025 Pôle Phoenix, à Pleumeur-Bodou



Temps d'échanges	Détails
5 réunions publiques	PADD > Minihy-tréguier – 6 septembre 2024 RÈGLEMENT > Trébeurden– 23 avril 2025 > Rospez– 24 avril 2025 > Penvénan – 30 avril 2025 > Plounévez-Moëdec – 7 mai 2025

- Les différents temps de rencontres, d'échanges, d'information et de concertation en un clin d'oeil

La concertation en clin d'oeil



Avec les citoyens

- 1 questionnaire auprès des habitants (près de 900 réponses)
- 1 enquête qualitative et 1 podcast (plus de 300 personnes touchées)
- 8 réunions publiques et 9 groupes de co-construction (plus de 550 participants)
- 140 propositions
- 2 salons de l'habitat
- 370 rendez-vous individuels



Avec les partenaires

- 11 réunions bilatérales PPA
- 2 réunions du groupe Architectes
- 7 réunions du groupe Patrimoine
- 5 réunions avec le CODEV
- 9 réunions PPA/CODEV
- 1 réunion avec le SAGE
- 7 Ateliers POA



Avec les communes

- 25 réunions de pôles
- 7 réunions techniques DGS/SG
- 8 réunions techniques référents urbanisme
- Près de 400 réunions avec les communes



Avec l'assemblée communautaire

- 2 conseils communautaires
- 15 conférences des maires
- 4 bureaux exécutifs
- 27 Comité stratégique
- 39 Comité de pilotage



1.3. Les modalités d'information et de concertation

La concertation s'est déployée de manière progressive et structurée, articulant différents formats pour associer les habitants à chaque étape clé de la construction du projet.

- Du terrain aux orientations, une séquences de concertation structurante

La concertation a débuté à l'été 2022 avec la diffusion d'un questionnaire en ligne, recueillant les perceptions et attentes générales sur le territoire. Elle s'est poursuivie au printemps 2023 par une enquête qualitative menée auprès d'un panel d'habitants, dont les grands enseignements ont été mis en récit à travers un podcast immersif, diffusé lors des réunions publiques.

Trois réunions publiques organisées à Ploubezre, Minihi-Tréguier et Ploumilliau ont ensuite permis d'ouvrir le débat sur les grands enjeux du territoire, et de nourrir la réflexion collective. Elles ont été suivies de neuf ateliers de co-construction, rassemblant plus d'une centaine de participants autour de thématiques prioritaires comme l'habitat, la mobilité ou la transition écologique. Enfin, une réunion publique de restitution, organisée en septembre 2024 à Tréguier, est venue présenter et débattre des orientations générales du PADD, telles que retenues par les élus à l'issue de cette première phase.

À travers cette séquence, la concertation visait à :

- Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire et à la hiérarchisation des enjeux structurants à l'horizon 2040 ;
- Présenter les grandes orientations du PADD en explicitant les apports concrets issus de la participation citoyenne ;
- Instaurer un débat public autour des priorités du projet de territoire, en s'appuyant sur la richesse des contributions recueillies.

- 
- La phase réglementaire : une seconde séquence de concertation ancrée dans la proximité

La seconde séquence de concertation s'est ouverte au printemps 2025, avec l'ambition de présenter le projet réglementaire du PLUi-H dans sa version avancée, tout en maintenant un haut niveau d'écoute et d'interaction avec les habitants.

Elle a débuté par une vaste série de rencontres individuelles organisées dans l'ensemble des pôles du territoire. Plus de 370 habitants ont été reçus en face-à-face, lors de rendez-vous personnalisés d'une durée moyenne de 30 minutes. Ces échanges ont permis non seulement d'informer sur les éléments techniques du projet de PLUi-H (zonage, règles écrites, OAP), mais aussi de recueillir des propositions d'ajustements ou de mieux comprendre les attentes spécifiques à chaque commune ou situation.

Cette phase de proximité s'est poursuivie par quatre réunions publiques, organisées entre avril et mai 2025 à Trébeurden, Rospez, Penvénan et Plounévez-Moëdec. Ces rencontres ont permis de restituer l'ensemble de la démarche, de présenter la traduction réglementaire des orientations du PADD (à travers les OAP et le règlement écrit), et d'éclairer les choix retenus par les élus pour l'arrêt du projet.

Les objectifs poursuivis étaient triples :

- Resserrer les échanges sur les thématiques relevant du champ réglementaire du PLUiH ;
- Présenter les traductions concrètes des grandes orientations du PADD (zonages, OAP, règles d'urbanisme) et en débattre ;
- Restituer le chemin parcouru, depuis les premières contributions citoyennes jusqu'à la version finale du projet arrêté.
- Des outils transversaux de concertation

Dans un souci constant de transparence et de proximité avec les habitants, Lannion-Trégor Communauté a veillé à assurer une information claire, régulière et accessible tout au long de l'élaboration du PLUi-H. Le projet a été présenté et relayé via une grande diversité de supports :

- un site internet dédié, régulièrement actualisé,
- des publications sur les réseaux sociaux,
- des articles dans la presse locale (*Le Trégor*, *Le Télégramme*, *Ouest-France*),
- le journal communautaire *Le T*,
- une exposition mobile,
- Un motion design,
- ainsi qu'une lettre d'information.

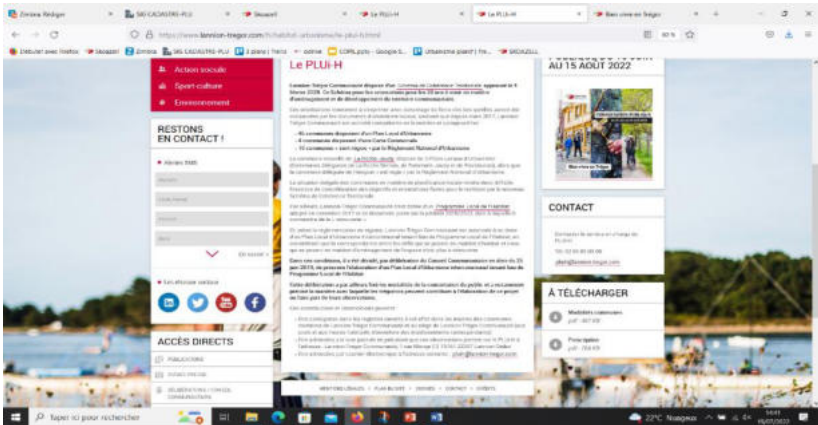


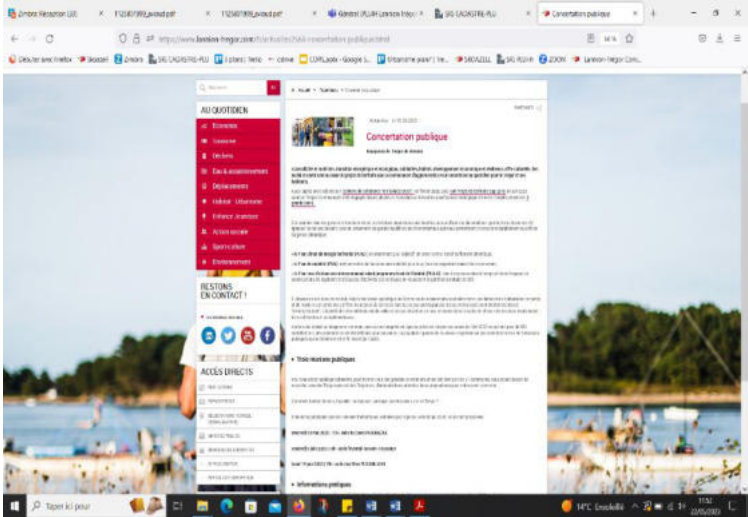
Mais au-delà de l'information, la démarche mise en œuvre s'est voulue véritablement participative. Tout au long des deux grandes séquences de concertation, les habitantes et habitants ont été invités à s'exprimer, débattre, proposer, par l'intermédiaire de dispositifs variés :

- un registre de concertation ouvert dans chaque mairie et au siège de l'intercommunalité,
- une adresse mail dédiée à la réception des contributions pluih@lannion-tregor.com,
- un podcast participatif relayant la parole citoyenne,
- plusieurs réunions publiques et ateliers de co-construction,
- des rendez-vous individuels avec les habitants sur les territoires,
- et une présence active sur les salons de l'habitat en 2023 et 2024.

Cette approche multicanal, souple et évolutive, a permis de toucher des publics diversifiés, de s'adapter aux rythmes du projet, et de garantir à chacun la possibilité de s'informer, de se faire entendre et de peser sur les décisions. Le détail de l'ensemble de ces démarches est présenté dans les parties II, III et IV à travers une lecture progressive de la concertation.

- Tableau synoptique des modalités d'information et de concertation mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de Lannion-Trégor Communauté.

Modalités d'informations prévues par la délibération de la prescription	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
Communication d'informations via le site internet de Lannion-Trégor Communauté (http://www.lannion-tregor.com/)	Détails des publications en ligne : - Un lien dédié sur le site communautaire :  - 25 juin 2019 : Délibération prescrivant l'élaboration du PLUiH et définissant les modalités de concertation - Été 2022 : Questionnaire « Bien vivre en Trégor » pour recueillir les attentes des habitants 

Modalités d'informations prévues par la délibération de la prescription	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
	- Mai-juin 2023 : Réunions publiques et ateliers sur les orientations  - 26 septembre 2023 : Débat du PADD en conseil communautaire - 6 septembre 2024 : Réunion publique à Tréguier sur les orientations du PADD - 4 avril 2025 : Annonce de 4 réunions publiques d'avril à mai 2025
Communication d'informations via le journal d'information communautaire	Communication d'informations via le journal d'information communautaire 1. Numéro 26 - Septembre Octobre 2021 • Edito: <i>Préparer l'avenir</i> - Article Titre : <i>Se développer tout en étant durable</i> • Contenu : Dossier de présentation de la démarche 3 plans, de ses enjeux pour le territoire Sur plusieurs pages, le dossier présente la démarche "3 plans", les documents constitutifs de cette démarche, des exemples ainsi que la démarche de concertation prévue.



Modalités d'informations prévues par la délibération de la prescription	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
	2. Numéro 32 – Novembre-Décembre 2022 • Titre : <i>Actions multiples pour la transition</i> • Contenu : Présentation des actions engagées par Lannion-Trégor Communauté dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'un des trois plans stratégiques en cours d'élaboration avec le PLUi-H et le Plan de Mobilité. L'article détaille les mesures de sobriété énergétique mises en place, les projets de rénovation énergétique des bâtiments communautaires, ainsi que les initiatives en faveur des mobilités douces. 3. Numéro 34 – Avril - Mai 2023 • Titre : <i>Bien Vivre en Trégor: Prenez la parole</i> • Contenu : Annonce des réunions publiques concernant les orientations. 4. Numéro 35 – Juillet-Aout 2023 • Titre : <i>La parole aux Habitants</i> • Contenu : Focus sur la démarche conjointe des trois plans (PLUiH, PCAET, Plan de Mobilité) lancée par Lannion-Trégor Communauté. L'article met en avant l'engagement de la collectivité dans une concertation citoyenne approfondie, avec l'appui de l'agence "Le bruit qui court". 5. Numéro 37 – Novembre - Décembre 2023 • Titre : <i>Travailler en atelier sur la politique de l'Habitat</i> • Contenu : Focus sur l'atelier Habitat – volet transition écologique organisé avec les différents acteurs de l'habitat du territoire. 6. Numéro 40 - Octobre - Novembre 2024 • Edito du président/ Article Titre: <i>PLUi-H son élaboration se poursuit</i> • Contenu : informations sur le contenu du PLUi-H, le planning et les différentes phases de concertation.



Modalités d'informations prévues par la délibération de la prescription	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
Communication d'informations via la presse locale	104 articles parus dans la presse locale (Ouest France, Le télégramme, Le Trégor) de 2022 à 2025
Tenue d'une exposition sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat	Organisation d'une exposition mise en place dans chaque salle avant les réunions de pôles et réunions publiques sur le PADD afin d'informer sur les grandes orientations du projet. Cette exposition s'est aussi tenue dans le hall d'entrée de Lannion-Trégor Communauté à Lannion tout le long de la procédure. Elle a aussi été installée dans les salles d'attente lors des permanences organisées en mars avril 2025 auprès des particuliers.

Modalités d'informations complémentaires	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
	Diffusion toutes boîtes d'une lettre d'information « Bien vivre en Trégor » Septembre 2024
	Information des dates des différents événements (réunions publiques, permanences etc) sur les réseaux sociaux.
	Une vidéo motion design Mieux comprendre la démarche en vidéo



Modalités de participation du public prévues par la délibération de la prescription	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
Le public pourra faire part de ses observations et contributions tout au long de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat en les consignnant dans un registre qui sera ouvert à cet effet aux jours et aux heures habituels d'ouverture des lieux suivants: • Mairies des communes membres de Lannion-Trégor Communauté • Siège de Lannion-Trégor Communauté situé au 1 rue Monge à Lannion	Tout au long de la procédure de l'élaboration du PLUI-H, un registre de concertation accessible au public a été mis à disposition dans chaque mairie des communes membres et au siège de la communauté d'agglomération, aux jours et heures de leur ouverture au public.
Le public pourra également faire part de ses observations et contributions en les adressant directement par courrier à l'adresse postale de ou par courrier électronique.	Tout au long de la démarche d'élaboration du PLUI-H, l'adresse électronique pluih@lannion-tregor.com et l'adresse postale Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge CS 10761 22307 LANNION Cedex ont été communiquées au public pour lui permettre de faire part de ses observations. L'information concernant cette adresse mail et l'adresse postale a été assurée par plusieurs moyens notamment le site internet et le journal d'informations communautaire.



Modalités de participation du public prévues par la délibération de la prescription	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
Une première série de réunions se tiendra à l'occasion de l'établissement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	> Ploubezre - 24 mai 2023 - suivie d'un groupe de propositions > Minihi-Tréguier - 9 juin 2023 - suivie d'un groupe de propositions > Ploumilliau - 19 juin 2023 - suivie d'un groupe de propositions > Réunion de restitution publique – 6 septembre 2024 à Tréguier
Une deuxième série de réunions se tiendra avant l'arrêt du projet d'élaboration en Conseil Communautaire	> Trébeurden– 23 avril 2025 > Rospez– 24 avril 2025 > Penvénan – 30 avril 2025 > Plounévez-Moëdec – 7 mai 2025
Les dates et lieux de ces réunions publiques seront communiqués par publication dans la presse locale et par l'intermédiaire du site internet.	Diffusion des dates et lieux des réunions publiques via le site internet de Lannion-Trégor Communauté et les réseaux sociaux pour assurer une large information mais aussi le journal Le Trégor.



Modalités de participation du public complémentaires	Mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté
	DIAGNOSTIC > Questionnaire – Été 2022 - plus de 900 réponses
	DIAGNOSTIC > Enquête qualitative, 300 personnes contactées. Une synthèse des 31 entretiens qualitatifs en Podcast - Printemps 2023
	RÈGLEMENT > Rencontres individuelles avec plus de 370 personnes sur tout le territoire - mars avril 2025
	PROCÉDURE > Salon Habitat – octobre 2023 > Salon Habitat – octobre 2024



II. Du terrain aux orientations : une première séquence de concertation structurante

2.1. Concertation des habitants : dispositifs déployés et retours recueillis

Cette première séquence s'est appuyée sur une pluralité d'outils de concertation : un questionnaire citoyen (plus de 900 réponses), des entretiens qualitatifs (31 personnes), un podcast, trois réunions publiques et neuf groupes de co-construction puis une réunion publique de débat autour des axes du PADD. Cette diversité d'outils a permis de toucher un large public et de croiser les approches sensibles, techniques et stratégiques.

- Un questionnaire en ligne pour comprendre les usages, les attentes et les priorités



Dans le cadre de la première séquence de concertation, Lannion-Trégor Communauté a diffusé à l'été 2022 le questionnaire en ligne « Bien vivre en Trégor ». Il avait pour ambition de donner la parole aux habitants sur leur cadre de vie, leurs usages quotidiens et leur vision du territoire à long terme.

Composé de 27 questions, ce questionnaire a abordé des sujets variés, organisés autour de six grands blocs thématiques :

- le profil des répondants,
- leur manière d'habiter le territoire,
- leurs pratiques de consommation,
- leurs mobilités au quotidien,
- leurs projections sur l'avenir du territoire.
- leur appréciation du cadre de vie et de l'environnement,

L'objectif était à la fois de recueillir des données chiffrées, mais aussi de laisser place à l'expression libre des habitants, grâce à plusieurs champs ouverts. Près de 900 personnes ont répondu, générant plus de 1300 contributions qualitatives, preuve de l'intérêt des Trégorrois pour le devenir de leur territoire.



Voici les principaux enseignements qui en émergent :

- Un territoire choisi pour son cadre de vie, à préserver

Le Trégor séduit d'abord par la qualité de son cadre de vie, qui constitue la première motivation d'installation, devant l'emploi ou les opportunités immobilières. Les habitants mettent en avant la beauté des paysages, la tranquillité, la proximité avec la nature et la mer, ainsi qu'un ancrage familial et culturel fort.

Cet attachement au territoire s'accompagne d'une vigilance affirmée : les habitants expriment clairement leur souhait de préserver ce qui fait l'identité et l'équilibre du Trégor, face aux dynamiques de développement.

□ « *On aime vivre ici, mais il faut préserver ce qui fait la qualité de vie.* »

- Des tensions sur le logement, une attente de solutions concrètes

Si le Trégor attire, se loger devient un défi, notamment pour les jeunes, les familles ou les ménages modestes. Les habitants pointent des freins récurrents : coût élevé du foncier, manque d'offre locative, logements vacants non mobilisés, ou encore pression accrue sur les centres-bourgs littoraux.

En réponse, les propositions convergent vers des solutions concrètes : réhabilitation du bâti existant, densification maîtrisée, régulation des résidences secondaires.

- Une mobilité encore trop contrainte, mais une appétence pour le changement

Le recours massif à la voiture individuelle reste la norme, même pour les trajets courts. Les habitants en reconnaissent la dépendance, mais expriment un désir clair d'alternatives.

Les principaux freins évoqués sont : manque d'offre de transports collectifs, insécurité des modes doux, absence d'intermodalité. Mais les attentes sont là : développement du covoiturage, pistes cyclables sécurisées, transports à la demande.

□ « *Il faut arrêter de tout faire reposer sur la voiture. On a besoin d'autres solutions.* »



- 
- Une conscience environnementale bien ancrée

Le changement climatique est une préoccupation largement partagée par les habitants. Ils identifient spontanément plusieurs leviers d'action : rénovation énergétique, mobilité bas carbone, gestion de l'eau, relocalisation alimentaire.

Plus qu'une simple inquiétude, cette sensibilité se traduit par une volonté d'engagement : les habitants attendent des politiques locales concrètes, lisibles et accessibles, auxquelles ils puissent contribuer.

- Une forte demande d'équité territoriale

Les résultats du questionnaire révèlent un sentiment de déséquilibre entre les zones littorales et les communes de l'intérieur, mais aussi entre territoires bien dotés et zones rurales sous-équipées.

Les habitants appellent à un meilleur accès aux services essentiels (santé, commerces, mobilité, culture) et à une plus grande cohérence dans les choix d'aménagement.

- Une enquête qualitative synthétisée sous un podcast d'une vingtaine de minutes : un diagnostic sensible pour construire le débat

Pour enrichir la compréhension fine des attentes citoyennes, Lannion-Trégor Communauté a complété le questionnaire quantitatif de 2022 par une série d'entretiens qualitatifs menés auprès de 31 habitants. Ces entretiens ont permis d'entrer dans l'épaisseur des expériences de vie, de révéler les paradoxes vécus sur le terrain, et de nourrir le contenu des réunions publiques.



Une méthode rigoureuse, ancrée dans la diversité du territoire

Les entretiens ont été réalisés par l'équipe de l'agence de concertation et de communication l'Atelier le Bruit qui Court, qui a contacté près de 300 personnes et constitué un panel représentatif de la diversité du territoire : âges, profils sociaux, communes d'origine, ancrage plus ou moins ancien. Des habitants de plus de 22 communes (sur 57), du littoral aux communes rurales, ont été interviewés. Les entretiens ont été menés selon une grille semi-directive, c'est-à-dire structurée autour de grands axes, tout en laissant une grande liberté d'expression aux habitants. L'objectif : faire émerger librement les perceptions, priorités, émotions et projections des participants, sans imposer de cadre normatif ou technique.



Les entretiens ont été structurés autour de trois grandes intentions, qui ont permis de créer un cadre d'expression à la fois ouvert et stimulant pour les participants :

- Faire émerger une parole sensible sur le territoire vécu : les habitants ont été invités à décrire leur quotidien, leurs attachements, leurs usages et les repères qui fondent leur relation au Trégor. Il s'agissait de capter les perceptions subjectives, les émotions et les liens intimes tissés avec le territoire.
- Explorer leur vision de l'avenir : les échanges ont permis d'identifier les désirs, les projections, mais aussi les inquiétudes que suscite l'évolution du territoire. Qu'espèrent-ils pour demain ? Qu'est-ce qui doit changer, et dans quelles conditions ? Cette approche prospective a mis en lumière les représentations du changement et les conditions de sa réussite.
- Aborder concrètement les transitions : en abordant plus précisément les thématiques du logement, de la mobilité et du climat, les entretiens ont révélé les arbitrages, les paradoxes et les leviers d'action perçus par les habitants. Ces contributions ont alimenté les réflexions sur les trois plans et préparé le débat public.

En donnant la parole à une diversité d'habitants à travers une approche sensible et ouverte, les entretiens qualitatifs ont permis de révéler la richesse des perceptions citoyennes sur le territoire. Au-delà de simples témoignages, ils ont produit un matériau à fort pouvoir structurant, aux apports multiples :

- Ils ont fait émerger un récit collectif, à la fois ancré dans le vécu local et porteur d'une vision d'avenir partagée ;
- Ils ont permis d'identifier des tensions et paradoxes vécus : entre attachement au territoire et nécessité de le transformer, entre désir de développement et exigence de préservation ;
- Ils ont enfin préparé le terrain pour une concertation pertinente, en révélant les points de vigilance, les attentes fortes et les bases d'un langage commun entre habitants et élus.

Finalement et en complément du questionnaire quantitatif, les entretiens qualitatifs ont ainsi constitué un levier précieux pour enrichir et structurer la concertation. Ils ont permis de poser les bases d'un véritable dialogue entre habitants et élus, en amont des temps publics.

Cette démarche a d'abord permis de mieux cibler les enjeux à débattre, en identifiant dès le départ les préoccupations majeures des habitants : fractures territoriales, logement, mobilité, avenir des jeunes, équilibre entre développement et préservation.





Elle a également rendu la concertation plus incarnée, en apportant des récits de vie, des expressions sensibles, des points de vue diversifiés issus de tout le territoire. Ces paroles ont nourri les temps publics, notamment à travers le podcast diffusé lors des réunions.

Les entretiens ont aussi renforcé la légitimité de la participation, en donnant la parole à des habitants peu habitués à s'exprimer dans les cadres institutionnels, et en instaurant une relation de confiance, condition essentielle à une implication durable.

Enfin, cette phase préparatoire a contribué à créer un langage commun, à partager les représentations et à amorcer un esprit de co-construction. Plusieurs personnes interviewées ont d'ailleurs poursuivi leur engagement dans les réunions publiques et ateliers participatifs, témoignant de l'effet mobilisateur de cette démarche.

Voici les principaux enseignements qui en émergent :

- Un attachement profond au territoire

Les habitants interrogés, qu'ils soient nés ici, installés récemment ou revenus après un parcours ailleurs, expriment un lien fort au Trégor. Ce lien passe par les paysages, le cadre de vie, mais surtout par les relations humaines, la culture locale et une identité commune. Ce sentiment d'ancrage est d'autant plus marqué qu'il s'accompagne d'une grande fierté d'appartenir à un territoire perçu comme accueillant, solidaire et singulier.

□ *« C'est un petit paradis... On a tout ici. »*

« Pour moi, c'est un lieu de rattachement... un point de repère. »

Cette identité partagée repose autant sur les paysages que sur les liens sociaux. Pour beaucoup, vivre en Trégor, c'est avant tout "vivre ensemble".

- Une conscience aiguë des fractures territoriales

Nombreux sont ceux qui ont exprimé le sentiment d'un Trégor à deux vitesses, opposant littoral attractif et communes intérieures parfois reléguées. Les disparités en matière de services, de mobilité, d'accès au logement sont ressenties comme profondes. Cette fracture est géographique, sociale et parfois culturelle.

□ *« Il y a deux mondes : la croisette du Trégor d'un côté, et les communes qui se sentent oubliées. »*

« Passé la 4 voies, on est vraiment dans la campagne. »

Ce constat alimente un sentiment d'injustice territoriale, qui appelle une politique d'aménagement plus équilibrée et attentive aux zones rurales.



- 
- Des interrogations sur l'avenir et le modèle de développement

Les habitants expriment une forte attente vis-à-vis du projet de territoire. Si le développement n'est pas rejeté, il doit être pensé autrement : à la fois plus solidaire, plus équilibré, plus respectueux de ce qui fait l'âme du Trégor. Nombreux sont ceux qui craignent une perte d'identité face à l'essor du tourisme, à la montée des prix ou à la pression foncière.

□ « *Ce territoire peut devenir un modèle écologique, mais il faut un cap.* »

Ils attendent des élus qu'ils tracent une trajectoire claire, à la hauteur des enjeux environnementaux, sociaux et générationnels.

- Des attentes très fortes sur les transitions

Les habitants ne se contentent pas de dresser un constat : ils formulent des pistes et appellent à l'action.

- Mobilité : sortir de la dépendance à la voiture, développer les transports en commun, les réseaux cyclables, le covoiturage.
- Habitat : réguler les résidences secondaires, proposer du logement accessible, densifier les bourgs plutôt qu'étendre l'urbanisation.
- Climat et agriculture : soutenir les initiatives locales, accompagner la transition agricole, renforcer la sobriété énergétique.

□ « *Il faut aller plus vite et plus fort. On est prêts.* »

Cette volonté de changement repose sur une conscience aiguë des enjeux, mais aussi sur la confiance dans les capacités d'innovation du territoire.

- Une attente de sens et de participation

Les habitants veulent comprendre la direction du projet, y être associés, et contribuer aux décisions. Le besoin de débat, de dialogue, de construction collective revient très fortement.

□ « *Ce qu'on attend, ce n'est pas juste un PLUi-H, c'est un projet pour demain.* »

Cette exigence participative ne se limite pas à l'information ou à la consultation : elle traduit une véritable volonté d'être acteur du changement et coproducteur du projet de territoire. Elle souligne aussi l'importance, pour Lannion-Trégor Communauté, de proposer un récit commun, un cap politique lisible et engageant.

- 3 réunions publiques pour débattre des grandes orientations à donner au territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Au printemps 2023, Lannion-Trégor Communauté a organisé une série de trois réunions publiques dans des communes représentatives de la diversité géographique et sociale du territoire : Ploubezre (24 mai), Minihi-Tréguier (9 juin) et Ploumilliau (19 juin).

Ces rencontres ont rassemblé plus de 250 participant-es au total, illustrant l'intérêt marqué des Trégorrois-es pour la démarche de concertation.

Au-delà de leur rôle d'information, ces réunions ont constitué de véritables temps de débat, permettant à chacun d'exprimer sa vision du territoire, ses préoccupations, mais aussi ses idées pour l'avenir.

Elles ont contribué à alimenter les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), en croisant les priorités citoyennes avec les enjeux techniques et politiques.

Lannion et son pays



Trégorrois, à vos idées pour le Trégor de demain !

Pour y vivre épanoui, comment envisager d'habiter, travailler et se déplacer dans le Trégor d'ici 10 à 20 ans ? C'est la question posée aux habitants, qui auront la parole pour exprimer leurs avis et envies.

Pourquoi ? Comment ?

D'où vient l'idée d'une vaste consultation des habitants du Trégor ?
C'est une initiative lancée par Lannion-Trégor communauté (LTC) : à compter de mercredi, trois soirées vont être proposées aux Trégorrois pour leur donner l'occasion de s'exprimer sur de grandes thématiques auxquelles travaille l'Agglo. « Nous sommes convaincus de la nécessité d'impliquer les Trégorrois dans l'action publique en sondant leur perception du Trégor tel qu'ils l'envisagent demain et dans 20 ans. Ceci pour bâtir un programme et des orientations qui correspondent au mieux à leurs besoins, à leurs attentes », s'est fixé comme cap Gervais Egault, le maire de Louannec et président de Lannion-Trégor communauté (LTC). Avec un cadre : « Préserver les grands équilibres environnementaux qui nous permettront de répondre au défi de l'urgence climatique ».

En quoi la démarche est-elle en phase avec le quotidien des Trégorrois ?
Parce qu'il sera question de « mobilités, d'habitat, de lien social et de santé. On y parlera aussi transition énergétique et économique... », détaillent les élus communautaires, qui ont mis ces thématiques au cœur du projet de territoire « Cap 2040 » bâti l'an dernier. « L'idée est d'aborder comment habiter, travailler et se déplacer ici demain, comment on a envie de vivre et de se retrouver dans le Trégor », décrivent ces élus qui invitent à porter « un regard neuf, critique et constructif ».

Ces réunions sont-elles l'occasion d'émettre des critiques vis-à-vis des orientations et projets déjà actés par LTC ?
Qu'on ne se trompe pas de forme : « Ces réunions publiques n'ont pas vocation à devenir le théâtre de débats, avivent les élus. Nous, nous



Habitat, mobilités, santé, développement économique... On parlera de ça et de bien d'autres choses aux réunions lancées par l'Agglo, qui invite les habitants à exprimer le Trégor dont ils veulent pour demain. Ici, une vue de Tréguier.

(Photo : Marc Guenou/Quenou)

serons là en position d'écoute en questionnant les habitants sur leurs idées pour demain ».

Sous quelle forme auront lieu ces réunions (1) ?
Organisées à Ploubezre, puis Minihi-Tréguier et Ploumilliau, ces réunions s'articuleront autour d'une première partie « basée sur l'écoute et l'échange pour entendre ce que les Trégorrois ont à dire ». La seconde, en revanche, se déroulera « en notre absence », soulignent les élus, « pour encourager les gens à s'exprimer le plus librement possible ». Avec des groupes qui se constitueront autour d'ateliers thématiques.

Pourquoi cette concertation maintenant ?
Le moment a semblé opportun à l'Agglo, actuellement engagée dans un travail souterrain, mais conséquent de planification : « Comme on bâtit simultanément trois plans (le

Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, le Plan de mobilités et le Plan climat air énergie territorial), il nous a paru cohérent d'éclairer les orientations qu'on pourrait prendre par les attentes et les remontées des citoyens sur ces différents sujets, observe Gervais Egault. Quitte à infléchir ou accentuer certains axes ».

Une première, cette concertation avec la population ?
Sous cette forme, oui. La population avait eu en revanche l'occasion de

s'exprimer à l'occasion de l'enquête en ligne, l'été dernier, qui avait recueilli près de 900 contributions. Mais être invité(e) à exprimer ses idées de vive voix peut inciter à en formuler de nouvelles...

Céline MARTIN.

(1) Les réunions débuteront à 19 h. Mercredi, à la salle du Carac, à Ploubezre. Vendredi 9 juin, à 19 h, à la salle de l'Éventail, à Minihi-Tréguier. Lundi 19 juin, à 19 h, salle des fêtes de Ploumilliau. Pré-inscription par mail : pluih@lannion-tregor.com

« On veut écouter les Trégorrois sur la façon dont ils se projettent sur ce territoire. Comment ils veulent vieillir et se déplacer à l'avenir, par exemple ? Ensuite, on fera infuser ces préoccupations dans nos programmes et dispositifs à venir. »

Annie Bras-Denis, maire de Plouaret et vice-présidente à LTC.

Une méthode participative ancrée dans l'écoute et le réel

Chaque rencontre s'est déroulée selon un dispositif participatif structuré. La soirée débutait par une intervention du Président de Lannion-Trégor Communauté, rappelant les enjeux de la démarche, suivie de la diffusion du podcast réalisé avec des habitant·es du territoire. Ce choix méthodologique visait à faire entendre des voix authentiques, issues d'entretiens qualitatifs, et à créer une résonance immédiate avec les vécus du quotidien. Le ton était donné : sensible, accessible, et ancré dans la réalité trégorroise.

La deuxième partie de soirée était dédiée à des ateliers thématiques de co-construction, permettant aux participant·es de se répartir par sujet (mobilité, habitat, agriculture, climat, lien social...) et de travailler collectivement à la formulation de propositions concrètes. Ces ateliers ont permis de dépasser le simple échange d'opinions pour aller vers une élaboration partagée de solutions.

Une parole libre, engagée, diverse

Les réunions se sont déroulées dans une ambiance globalement constructive et respectueuse, parfois vive mais toujours animée par une volonté commune de faire avancer le territoire. Les participant·es ont exprimé leur attachement au Trégor, mais aussi leurs inquiétudes face aux fractures territoriales, à l'évolution du modèle agricole, à la crise du logement ou encore au manque d'alternatives à la voiture.

On note aussi une grande qualité d'écoute de la part des élu·es présents, qui se sont tenus en retrait du débat pour favoriser l'expression citoyenne, dans un esprit de confiance et de dialogue.

Quel Trégor demain ? L'agglo à l'écoute



« L'idée est de savoir comment les habitants envisagent l'avenir », précise Stéphanie Laurent, pour l'agence Le bruit qui court, missionnée par LTC pour élaborer la concertation citoyenne (ici une photo aérienne de la Côte de Granit Rose).

Habitat, mobilités, environnement. Pour élaborer ses plans stratégiques, Lannion-Trégor Communauté invite la population à s'exprimer lors de trois réunions publiques à Ploubezre, Minihy-Tréguier et Ploumilliau.

Jérôme Bouin

« On veut écouter les besoins et les préoccupations », justifie Gervais Egault, président de Lannion-Trégor Communauté (LTC). Depuis deux ans, les élus de l'agglo travaillent à l'élaboration de trois grands plans

sur les thématiques de l'habitat, des mobilités et de l'environnement. Ils ont pour nom des acronymes plus ou moins connus : PLUI-H pour Plan local d'urbanisme et habitat intercommunal, PDM pour Plan de mobilité et PCAET pour Plan climat air énergie territorial. Pour la première fois, ces trois plans seront élaborés ensemble et de manière concertée, a annoncé l'agglo le 15 mai en présentant la démarche à la presse locale.

Une concertation menée par Le bruit qui court

Et pour embarquer les citoyens, LTC s'est attaché les services de l'agence Le bruit qui court, spécialisée dans la concertation citoyenne. Après un premier diagnostic, l'agence a mené, l'été dernier, une consultation auprès des habitants recueillant 900 contributions, explique Stéphanie Laurent, sa cofondatrice. Avant des entretiens approfondis avec 30 personnes.

La suite ? Trois réunions publiques prévues ce mercredi 24 mai (Ploubezre) puis le 9 juin (Minihy-Tréguier) et 19 juin (Ploumilliau) suivies d'ateliers thématiques. Les élus seront présents à la première partie, pas à la seconde. « L'idée est de savoir comment les habitants envisagent l'avenir, comment on vit bien dans le territoire », précise Stéphanie Laurent. « C'est une façon d'assurer la cohérence de notre action », justifie Gervais Egault, président de l'agglo. Nous souhaitons associer les Trégorrois à la réflexion ». Le patron de est bien conscient, par exemple, que le projet de territoire validé il y a deux ans est « éloigné des habitants ».

Pratique

Ce mercredi, à Ploubezre, salle du Canec ; vendredi 9 juin à Minihy-Tréguier, salle l'éventail ; lundi 19 juin à Ploumilliau, salle des fêtes. Plus d'infos sur le site de l'agglo.



Réunion publique de Ploubezre – 24 mai 2023

Cette première réunion publique de la démarche "Bien vivre en Trégor" a réuni plus de 80 participants issus de nombreuses communes du territoire. L'événement a bénéficié d'un fort soutien des élu·es et d'un travail en amont auprès des habitant·es pour encourager leur venue. Un fait notable : près de 40 personnes sont restées pour les ateliers participatifs organisés à la suite du débat. Cela témoigne d'une forte envie de contribuer, d'un besoin de coopération et d'écoute mutuelle. Les échanges se sont déroulés dans un cadre constructif, apaisé, parfois joyeux, soulignant une maturité collective dans la manière d'aborder les enjeux.

L'introduction du président de Lannion-Trégor Communauté, suivie de la diffusion du podcast, a immédiatement placé les débats à un niveau stratégique. L'ancrage dans les récits de vie a permis de dépasser les revendications individuelles et de réfléchir collectivement à l'avenir du territoire.

Des enjeux complexes abordés de manière transversale

Les habitant·es ont fait preuve d'une conscience fine de l'interdépendance des enjeux : habitat, mobilités, climat, lien social, santé... Les débats ont mis en lumière une approche systémique, intégrée, qui fait écho à la volonté des élu·es de traiter les « trois plans » (PLUiH, PCAET, PDM) de manière conjointe.

- 
- Mobilités : sortir de la dépendance à la voiture

L'amélioration des mobilités a été largement évoquée comme un levier central de cohésion territoriale. Les habitant-es appellent à une meilleure couverture des transports en commun, au développement de réseaux cyclables sécurisés, à une valorisation du covoiturage, et plus largement à une reconception des déplacements du quotidien, notamment dans les zones rurales où la voiture reste

souvent incontournable.

□ « Il faudrait qu'on puisse aller travailler autrement qu'en voiture, mais ici, c'est compliqué. »

□ « On parle du vélo, mais il faut que ce soit sécurisé et que ce soit pensé pour tous les âges. »

Habitat et cadre de vie :
rénover, densifier, relier

Face à la pression foncière et à l'évolution des besoins, les participant·es ont plaidé pour une densification maîtrisée des centres-bourgs et la rénovation du bâti existant, plutôt que l'extension urbaine. L'habitat participatif a été cité comme une réponse adaptée au vieillissement de la population, à l'isolement, mais aussi au besoin de vivre autrement, dans des logiques de lien et de mutualisation.

□ « On pourrait réutiliser les maisons vides dans les bourgs au lieu de construire toujours plus loin. », « J'aimerais vieillir chez moi, mais pas seul. Pourquoi pas avec d'autres, dans un habitat partagé ? »

- Climat et agriculture : relier écologie, santé et alimentation

Les Trégorrois ont la parole sur l'avenir du territoire

Invités par Lannion-Trégor Communauté à s'exprimer sur la mobilité, l'habitat et le climat, des Trégorrois sont venus en nombre présenter leurs attentes aux élus, mercredi, à Ploubezre.

Morvan Léon

● C'est une première pour Lannion-Trégor Communauté (LTC). Un débat public sur l'habitat, la mobilité et le changement climatique dans le Trégor est lancé. À Ploubezre, mercredi soir, pour la première des trois réunions prévues, la salle du Carec se remplit dès 19 h. Les élus ont fait le déplacement. Pas pour parler, mais pour écouter. Après une courte introduction par la maire de Ploubezre, Brigitte Gourhant, et le président de LTC, Gervais Egault, des paroles de Trégorrois sont diffusées. Très vite, à côté de l'attachement au Trégor exprimé par les habitants, les manques et les défis sont pointés.

Indispensables voitures...

Enfin, les participants interviennent. Marie-Françoise, du quartier des Fontaines, pointe le manque de transport collectif « pour aller chez le médecin quand on a un handicap ». Elle est rejointe par Éliane, du même quartier : « Il faut plus de bus dans les cités, c'est dur de se déplacer quand on n'a pas de voiture ». Le thème de l'auto indispensable revient souvent. Maël, revenu vivre à Lannion après quelques années dans l'Est, en témoigne. « Au début, nous n'avions qu'une voiture, et je faisais du vélo. C'est trop dangereux. Maintenant, nous avons deux voitures. » Il est rejoint par Nicolas, de Ploubezre : « Il y a des aménagements cyclables à Lan-



Les transports en commun, le logement, la crise climatique et le dynamisme de la vie associative ont été évoqués par des intervenants venus de toute l'agglomération LTC durant les prises de parole sur l'avenir du Trégor, mercredi soir, à Ploubezre.

nion, ailleurs, il y a des efforts à faire. » Ce dernier, obligé de posséder une grosse auto pour les vacances, regrette le manque d'autopartage.

« Il y a la Croisette sur la côte et une cassure avec la population plus rurale »

Des fractures entre le Trégor rural et le littoral, et entre générations, sont évoquées. « Les goûts et les besoins des vieux, ça va pas avec les goûts des jeunes », selon un Trégorrois très enraciné. Briec, agriculteur de Langoat, déplore le manque de jeunes à la réunion. Pour lui, « il y a la Croisette sur la côte et une cassure avec la population plus rurale ». On parle aussi décrochage des jeunes en matière de santé, crise du logement et résidences secondaires. Sur le changement climatique, certains attendent des directives, quand d'autres pensent que c'est à

chacun de faire des efforts. Le développement de l'énergie solaire et éolienne est évoqué. Errell, de Cavan, estime que « la richesse du Trégor, ce sont les associations et les lieux de rencontres ». Elle en appelle à l'écoute de la population par les élus et exprime un doute : « J'ai participé à une démarche identique du Département, il y a quinze ans. Les ateliers étaient intéressants, mais les élus n'ont pas été au bout de la démarche ».

Avant de laisser les participants rejoindre trois ateliers thématiques, Gervais Egault souligne « l'ambition et la capacité à se parler ». Étonné de la fracture entre « les jeunes et les vieux », il estime nécessaire de « travailler sur comment bien vieillir en Trégor ». Enfin, répondant aux doutes, le président de LTC « espère qu'on aura des résultats ».

A noter

réunions, vendredi 9 juin à Minihy-Tréguier, salle l'Eventail, et lundi 19 juin, salle des fêtes de Ploumilliau. Entrée libre, préinscription recommandée : pluih@lannion-tregor.com.

L'agriculture a suscité de nombreux échanges, grâce notamment à la présence d'agriculteurs aux profils divers. Les habitants souhaitent recréer des liens entre agriculture, alimentation locale et santé, à travers des circuits courts et la restauration collective. Ils attendent de Lannion-Trégor Communauté un soutien à

la transition agroécologique, pensé dans la concertation avec les professionnels, dans une logique d'accompagnement et de pragmatisme.

□ « Il faut qu'on relocalise l'alimentation, on a ce qu'il faut ici. », « On ne peut pas demander aux agriculteurs de changer du jour au lendemain, il faut les accompagner. »

- Lien social et intergénérationnel : renforcer la proximité et la solidarité

Enfin, un besoin fort a été exprimé en matière de proximité, d'animation locale et de présence intergénérationnelle sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de faire du Trégor un territoire de liens, capable de répondre aux défis du vieillissement, de la mobilité, mais aussi de l'inclusion des jeunes. La solidarité apparaît comme un marqueur fort de l'identité locale et un levier de résilience face aux mutations en cours.

□ « Il manque des lieux pour se retrouver, pour se parler, pour faire ensemble. » « Il faut créer des ponts entre les générations, pas seulement pour les grands événements. »



Réunion publique de Minihi-Tréguier – 9 juin 2023

Organisée au cœur du Trégor historique, la réunion de Minihiy-Tréguier a rassemblé près de 70 personnes dans une ambiance d'abord retenue, puis progressivement engagée et constructive. Marquée par la présence d'élu-es et de nombreux habitant-es récemment installés, cette rencontre a été l'occasion de croiser les regards sur l'avenir du territoire, à travers une écoute attentive et un cadre d'expression respectueux.

Cette deuxième réunion publique a permis de confirmer l'intérêt citoyen pour une concertation ouverte, ancrée dans les réalités locales et soucieuse de faire dialoguer les enjeux de court terme avec les grandes transitions à venir.

Cette rencontre a mis en lumière des préoccupations citoyennes transversales, qui renvoient à la fois à des enjeux concrets de vie quotidienne et à des interrogations plus globales sur l'avenir du territoire.

MINIHY-TRÉGUIER

VIVRE DANS LE TRÉGOR

Concertation avec les habitants

Initiée par Lannion Trégor Communauté, une concertation avec les habitants a été lancée pour échanger avec eux sur leur vie future dans le Trégor. Habiter, se déplacer, travailler, se soigner, comment voient-ils leur avenir sur le territoire dans les 20 ou 30 ans qui viennent, compte tenu du plan de transition écologique qui se met en place ?

Une petite centaine d'habitants avaient fait le déplacement, et Gervais Egault, président de Lannion Trégor Communauté était à leur écoute. Un premier temps collectif d'échanges était prévu, avant que le public se répartisse en trois ateliers différents pour formuler leurs propositions. Une réunion du même type était prévue deux jours plus tard avec les élus seuls.

Trois axes de discussion

Trois thèmes étaient les axes principaux de la discussion : le futur Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUIH) qui va cadrer pour au moins 20 ans les constructions et l'accès à la propriété, le Plan



Réunion publique salle de l'Eventail

de mobilités, et le plan climat air énergie territorial.

Le public, très intéressé a surtout exprimé leurs inquiétudes actuelles : un jeune homme s'inquiète « je suis né ici dans une maison, et je ne suis pas sûr de pouvoir acheter une maison étant donné les prix de l'immobilier », une retraitée « il y

a trop de tourisme, trop de monde on ne peut pas continuer à empiéter sur la campagne », « comment articuler tourisme et vie locale ? », « Faut-il penser à un habitat léger ? », « les problèmes entre la côte et l'intérieur des terres ne sont pas les mêmes, ni entre les villes et la campagne ».

Les questions étaient nombreuses, et une certaine inquiétude sur l'avenir également. Gervais Egault a rappelé que le but de ces plans était bien de trouver des solutions pour être ensemble, vivre, habiter, et bouger, tout en préservant l'économie pour les jeunes, et en tenant compte des enjeux climatiques pour demain.

- Mobilités : une demande de solutions accessibles et adaptées

Les participant-es ont souligné la difficulté à se déplacer dans un territoire peu desservi, notamment pour les personnes âgées, les jeunes ou les ménages sans voiture. Ils appellent à des solutions locales, souples et inclusives, comme le transport à la demande, le développement du covoiturage ou encore des infrastructures cyclables plus sécurisées. L'enjeu de la mobilité est perçu comme un facteur clé de justice territoriale et d'autonomie.



« On a besoin de bouger, mais pas tous en voiture. »

- Habitat : penser autrement le logement pour tous

Le manque de logements accessibles est revenu avec force, notamment pour les jeunes, les familles modestes et les nouveaux arrivants. Il existe une attente forte pour réhabiliter les logements vacants, repeupler les centres-bourgs, et encourager de nouvelles formes d'habitat collectif ou intergénérationnel.

□ « On doit construire des logements pour vivre ici, pas pour les vacances. »

- Ruralité et agriculture : préserver et valoriser le vivant

Les échanges ont révélé un fort attachement à l'identité rurale et agricole du territoire. L'agriculture est perçue comme une richesse qu'il faut préserver, tout en la faisant évoluer vers des modèles plus durables, ancrés dans le local. La question de l'autonomie alimentaire, du soutien aux circuits courts et de la transmission des exploitations a également été soulevée.

□ « L'agriculture, c'est l'âme du territoire. Il faut l'aider à se transformer. »

- Cohésion sociale : une attente de lien et d'inclusion

Le besoin de renforcer le lien social et d'agir contre les fractures – entre générations, entre communes, entre littoral et arrière-pays – a été exprimé tout au long de la soirée. Il s'agit de faire communauté, de maintenir un tissu de proximité et de solidarité, et de mieux associer les jeunes aux décisions qui concernent leur avenir.

□ « Il faut qu'on se parle plus, qu'on décide ensemble. »





Réunion publique de Ploumilliau – 19 juin 2023

Dernière réunion de la série du printemps 2023, la rencontre de Ploumilliau a rassemblé plus de 90 personnes dans une ambiance particulièrement vive. Si les échanges ont parfois été vifs, ils ont surtout témoigné d'un fort niveau d'engagement citoyen et d'une volonté partagée de construire un avenir commun pour le Trégor.

Introduite par le président de Lannion-Trégor Communauté et nourrie par des extraits du podcast, la soirée s'est structurée autour d'un débat en plénière suivi de temps d'ateliers. Les habitant·es présents ont fait preuve d'une grande maturité dans les débats, exprimant à la fois leur attachement au territoire et leurs inquiétudes face aux mutations en cours. La participation active des élu·es, dans une posture d'écoute, a contribué à instaurer un climat de dialogue.

Les thématiques abordées à Ploumilliau recoupent les grands axes déjà identifiés à Ploubezre et Minihiy-Tréguier, mais avec une intensité particulière sur les enjeux d'équité et de gouvernance.

- Justice territoriale et fractures perçues

L'un des fils rouges de la soirée a été la dénonciation de déséquilibres territoriaux, notamment entre la côte et l'intérieur des terres, ou entre les communes bien desservies et celles en retrait.

□ « On a l'impression que tout se décide pour la côte, et que le reste du territoire est oublié. », « Il y a une vraie coupure, une fracture entre ceux qui peuvent choisir et ceux qui subissent. »

- 
- Mobilités : une demande de solutions concrètes

Les participant·es ont insisté sur la dépendance à la voiture et les difficultés de déplacement dans les zones rurales. Des propositions concrètes ont émergé autour du développement du transport à la demande, du soutien au covoiturage et de la création de liaisons douces entre communes.

□ *« Il faut arrêter de penser que tout le monde peut prendre sa voiture. », « On pourrait imaginer des navettes locales ou du transport solidaire. »*

- Habitat : l'urgence d'agir

Le manque de logements accessibles est revenu de manière insistante, en particulier pour les jeunes et les familles à revenus modestes. La régulation des résidences secondaires, la réhabilitation du bâti ancien et la création de logements locatifs abordables ont été identifiées comme des priorités.

□ *« Nos enfants ne peuvent plus vivre ici. Il faut changer ça. », « Il y a des maisons vides partout, on ne comprend pas. »*

- Climat et modèles agricoles : vers un équilibre à trouver

La discussion sur l'agriculture a suscité des désaccords entre tenants de différents modèles, mais un consensus s'est formé autour de la nécessité de faire évoluer les pratiques, tout en respectant les réalités du terrain. Le soutien à une agriculture de proximité, la valorisation des circuits courts et une politique énergétique locale ont été évoqués.

□ *« Il faut qu'on avance, mais en tenant compte de tous. »*

➤ Des ateliers de co-construction à la suite des réunions publiques



Neuf ateliers thématiques ont été organisés à la suite des trois réunions publiques (Ploubezre, Minihi-Tréguier, Ploumilliau), afin de passer du diagnostic partagé aux propositions concrètes. Ces temps de travail en petits groupes ont permis à plus d'une centaine de participant·es d'approfondir les enjeux évoqués collectivement, autour de trois grandes thématiques structurantes :

- ATELIER 1 –
 - “Quelles campagnes, bourgs, villes dans le Trégor ? Et pour qui ?”
→Axé sur l'habitat, le développement urbain, la place de la jeunesse, l'équilibre des territoires et les mobilités.
- ATELIER 2 –
 - “Comment s'adapter aux enjeux climatiques dans le Trégor ?”
→Porté sur la transition écologique, les mobilités durables, l'énergie, la préservation des ressources et l'agriculture.
- ATELIER 3 –
 - “Vivre et construire ensemble Lannion-Trégor Communauté”
→Centré sur le lien social, la gouvernance, l'identité territoriale et la participation citoyenne.

Les participants ont pu s'y inscrire librement et par affinité de thème. Ils ont formulé près de 140 propositions. Au-delà des chiffres, les ateliers ont révélé une grande richesse de points de vue et une forte capacité des habitant·es à proposer des solutions concrètes et ancrées dans leur quotidien.



L'analyse qualitative fait ressortir trois grands champs de propositions, portés par des récits de vie, des convictions partagées et une volonté commune de bâtir un territoire solidaire, durable et vivant

- Des formes d'habitat ancrées dans les réalités sociales

□ « Il faut penser des logements à échelle humaine, accessibles, partagés, et pas des lotissements standardisés. » (Atelier 1 – Ploubezre, 24 mai 2023), « Pourquoi ne pas expérimenter des formes d'habitat intergénérationnel dans les bourgs dévitalisés ? » (Atelier 1 – Minihy-Tréguier, 9 juin 2023)

Les propositions révèlent une attention forte à l'évolution des modes de vie : vieillissement, isolement, précarité énergétique, mais aussi désir de vivre autrement. L'habitat participatif, les logements intergénérationnels, les tiers-lieux de vie sont apparus comme autant de leviers pour répondre à la fois aux enjeux de cohésion sociale, de sobriété foncière, et de résilience.

- La mobilité comme droit et comme vecteur de solidarité

□ « On a besoin de navettes pour les trajets courts, entre les villages et les gares ou marchés. » (Atelier 1 – Ploumilliau, 19 juin 2023), « Il faut un vrai plan vélo, pas juste des bouts de pistes. Et ça doit marcher toute l'année. » (Atelier 2 – Minihy-Tréguier, 9 juin 2023)

Les contributions invitent à penser la mobilité non plus seulement comme une question d'aménagement, mais comme un droit à la connexion sociale, économique et culturelle. Elles plaident pour un modèle inclusif et mutualisé : transports solidaires, plateformes locales de covoiturage, maisons de la mobilité.

- Une écologie territorialisée et coopérative

□ « La sobriété, c'est pas une punition, c'est une façon de vivre plus librement. » (Atelier 2 – Ploubezre, 24 mai 2023), « On a des gens motivés ici pour créer des coopératives d'énergie. Il faut un coup de pouce de la collectivité. » (Atelier 2 – Ploumilliau, 19 juin 2023), « L'agriculture locale, c'est aussi une question de santé publique. On veut manger ce qu'on produit. » (Atelier 2 – Minihy-Tréguier, 9 juin 2023)



Sur les enjeux climatiques, les propositions témoignent d'une volonté de territorialiser les réponses, à travers une écologie « à visage humain » : jardins collectifs, démarches zéro déchet, coopératives citoyennes d'énergie.

- Bilan croisé des trois réunions publiques et des ateliers de co-construction : une ambition partagée pour le territoire

Les trois réunions publiques suivies des ateliers de co-construction organisées au printemps 2023 (Ploubezre, Minihiy-Tréguier, Ploumilliau) ont permis de mobiliser plus de 250 habitant·es et ont révélé une richesse et une diversité de points de vue, ancrés dans la réalité du Trégor. Malgré leurs différences, ces rencontres convergent sur plusieurs lignes de force qui structurent le socle du projet de territoire :

- Un attachement fort au Trégor : les habitant·es expriment un lien profond avec leur territoire, ses paysages, sa culture, et souhaitent préserver ce qui en fait la singularité.
- Une volonté partagée de changement : sur les mobilités, l'habitat, l'agriculture ou encore le climat, les participant·es appellent à des transformations concrètes, adaptées aux spécificités locales.
- Un besoin d'équité territoriale : les fractures entre littoral et arrière-pays, entre communes bien dotées et plus isolées, nourrissent un sentiment d'injustice. La demande d'un développement plus équilibré traverse toutes les réunions.
- Une attente forte de participation : les habitant·es veulent être informés, mais surtout impliqués. Ils attendent que leurs paroles aient un impact réel sur les décisions.
- Une exigence de cohérence et de vision : au-delà des mesures techniques, les citoyen·nes souhaitent un projet clair, lisible, porteur de sens, capable de rassembler autour d'un cap commun.

➤ Vers la phase réglementaire : partager les ambitions du PLUi-H



Réunion publique du 6 septembre 2024 à Tréguier

Organisée à la salle des fêtes de Tréguier, la réunion publique du 6 septembre 2024 a marqué une étape de transition entre les grandes orientations du PADD, débattues en 2023, et la préparation du volet réglementaire du PLUi-H. Elle a permis aux habitant·es et aux élu·es d'aborder, de manière ouverte et pédagogique, les enjeux concrets de la mise en œuvre du projet de territoire à horizon 2035. Les objectifs de la réunion étaient de :

- Restituer les orientations du PADD issues de la concertation.
- Présenter la logique et les enjeux du PLUi-H à venir.
- Ouvrir un dialogue sur les conditions concrètes de mise en œuvre, dans un esprit de transparence et de préparation collective.

HABITAT. L'Agglo concerte sur le PLUiH

TRÉGUIER. Depuis plusieurs mois, Lannion Trégor Communauté est engagée dans une démarche d'élaboration de trois grands plans : le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH), le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et le Plan de mobilités (PDM).

« Dans un souci de proximité et d'écoute », l'Agglo a entrepris d'entreprendre une démarche de concertation auprès des habitants, des élus et d'un ensemble de partenaires.

Après deux premières phases de concertation auprès de la population en 2022 et 2023, une réunion publique se tiendra vendredi 6 septembre à 18h à la salle des fêtes de Tréguier (4

rue de Minihi) et portera sur le PLUiH, valant programme local de l'habitat (entrée libre).

Celle-ci permettra de revenir sur les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pièce maîtresse du PLUiH, orientations également partagées et travaillées auprès des mairies et de l'ensemble des élus du territoire ; sur le calendrier global de la démarche et la poursuite de la rédaction des autres pièces du PLUiH, notamment le zonage et le règlement.

Cette réunion sera animée par l'atelier Le Bruit qui court.

■ En savoir plus sur la démarche : www.lannion-tregor.com (rubrique Grands Projets).

- Une vidéo motion design a été diffusée en début de réunion afin de rappeler à la fois la démarche et les axes du PADD.



[Mieux comprendre la démarche en vidéo](#)

Une animation en table ronde pour débattre des choix de planification

Animée par une modératrice, la réunion s'est structurée autour de trois tables rondes, chacune incarnant un axe du PADD. À travers des cas concrets et les réponses des élu-es aux questions du public, ces temps d'échange ont permis d'illustrer les enjeux structurants du projet de territoire et d'affiner à la marge le PADD:

- L'armature territoriale : les débats ont porté sur la gestion des enveloppes urbaines, la mobilisation du foncier déjà consommé (notamment les friches), les contraintes de la loi Littoral et les limites actuelles de l'urbanisation discontinue. Le rôle des mobilités a aussi été souligné, notamment la nécessité de diversifier les modes de déplacement et d'améliorer les dessertes intercommunales. Des sujets comme l'évolution des constructions agricoles, l'utilisation des dents creuses ou les projets d'habitat léger ont illustré la complexité réglementaire à concilier avec les besoins locaux.

- Le dynamisme du territoire : la priorité au logement a été affirmée, en lien avec l'emploi, l'attractivité et la lutte contre la vacance. Les outils du "plan Boost", les soutiens aux bailleurs sociaux ou encore la gestion différenciée des zones d'activités économiques ont été présentés. Des questionnements ont émergé sur l'installation des commerçants itinérants, les STECAL pour l'habitat léger ou encore les effets de la spéculation foncière sur les aides à l'accession.

- L'environnement et les ressources : les échanges ont insisté sur la nécessité de protéger les ressources naturelles (zones humides, bocage, recul du trait de côte) et de penser les équilibres entre urbanisation, biodiversité et santé. Des exemples concrets comme la préservation d'un terrain à Plouguiel ou le besoin en logements étudiants à Lannion ont permis d'illustrer ces tensions. Le rôle des ORE (Obligations Réelles Environnementales) a été évoqué comme outil de valorisation.

Ces tables rondes ont également permis de rappeler les ambitions du PADD, structurées autour de trois grands axes :

- Un développement équilibré, soucieux du cadre de vie et des transitions écologiques ;
- Une armature urbaine cohérente et inclusive, facilitant les mobilités et la répartition des fonctions ;
- Une gestion durable et responsable des ressources du territoire

AMÉNAGEMENTS. Le logement, priorité du futur PLUi-H de l'Agglo

Alors que les collectivités sont confrontées à des besoins croissants de logements, elles doivent dans le même temps réduire de façon drastique leur consommation des terres agricoles. C'est la loi ZAN (Zéro artificialisation nette) qui l'impose. Il est donc devenu nécessaire de repenser entièrement les plans d'urbanismes.

300 ha consommables d'ici 2040

Lannion-Trégor Communauté s'y attelle depuis 2019, avec les élus locaux et les habitants. Le 6 septembre dernier, lors d'une réunion publique suivie par près de 200 personnes à la salle des fêtes de Tréguier, son président Gervais Egault a rappelé la démarche conduite depuis 5 ans, présenté l'avancement des travaux, répondu aux interrogations.

Le futur Plan local d'urbanisme intercommunal, valant Programme local de l'habitat (PLUi-H) qui prendra effet en 2026, s'inscrit dans un plan plus global, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). L'enjeu : concilier les équilibres entre les besoins économiques, d'emploi, de logement, de transports, de préservation de l'environne-



200 personnes ont assisté à la réunion publique sur le PLUi-H.

ment, à l'échelle du territoire, en tenant compte des spécificités des communes rurales, du littoral et des centralités.

Le PLUi-H est un document « qui a été construit avec et par les communes, a rappelé Gervais Egault. Une chose est certaine : le logement reste la priorité, et l'objectif a été fixé à 500 nouveaux logements par an sur le Trégor, pour répondre à la croissance démographique que nous souhaitons sur le territoire ». Il doit cependant intégrer la contrainte du ZAN, dont l'ambition est d'arriver à zéro consommation de terres agricoles en 2050. Il faut donc allouer équitablement, d'ici là,

les surfaces sur tout le territoire. « La Région a déterminé que d'ici à 2040, 300 hectares pourront être consommés ; nous en consacrerons 50 ha aux zones d'activités économiques, 30 ha aux grands équipements communautaires, 20 ha seront mis en réserve, et 200 ha seront répartis entre les communes selon les besoins calculés en logement », a détaillé Paul Le Bihan, vice-président de LTC en charge de l'aménagement du territoire.

« L'évolution des transports est nécessaire et inévitable, et aura aussi des impacts sur le PLUi-H », car les infrastructures de mobilité (parkings, bornes de

recharge, etc) rentrent en ligne de compte dans le quota de surfaces constructibles allouées aux communes, a précisé Carine Hue, vice-présidente de LTC en charge des mobilités.

Recenser friches et dents creuses

Il est donc primordial dans chaque commune de recenser et réutiliser les surfaces déjà consommées, telles les friches, les bâtiments désaffectés, les dents creuses, les terrains déjà construits et donc considérés comme consommés, mais offrant des droits à construire supplémentaires... « Sans oublier que l'habitat social doit aussi être pris en compte et privilégié : 70 % de la population du territoire y est éligible », a souligné Guirec Arhant, vice-président de LTC en charge de l'habitat.

Les questions des participants ont été nombreuses, portant sur les locations saisonnières, les logements Airbnb, les logements vacants, l'augmentation des prix... « Le PLUi-H n'est pas destiné à être statique, il sera régulièrement révisé », a rassuré Gervais Egault.

● Marianne Le Soudeer



2.2. La voix des Trégorrois au coeur du projet

La première séquence de concertation a permis de poser les bases du projet de territoire autour d'une vision partagée du Trégor. Elle s'est attachée à confronter le diagnostic technique au vécu des habitants, à mettre au jour les enjeux prioritaires et à nourrir les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette phase visait à :

- Recueillir une perception fine des enjeux vécus ;
- Identifier les attentes pour un aménagement soutenable, solidaire et équilibré ;
- Fonder une démarche de co-construction ancrée dans la diversité des vécus.

Un territoire aimé mais en questionnement

L'un des premiers constats, partagé aussi bien par les habitants que les élus, est l'attachement fort au Trégor. Ce territoire est perçu comme un espace de qualité de vie, d'identité forte et de richesse sociale.

□ *“C'est un petit coin de paradis, je ne vois pas ce que j'irais chercher ailleurs.”, “Le Trégor, c'est un lieu de rattachement... une histoire, une culture, une manière d'être ensemble.”*

Mais cet attachement est traversé de préoccupations lucides : fractures territoriales, sentiment de délaissement, inégalités d'accès aux services, évolution du modèle agricole, dépendance à la voiture, difficulté pour les jeunes à se loger.

□ *“Il y a deux mondes : la côte avec les résidences secondaires, et l'intérieur où on se sent parfois abandonné.”, “Je veux bien vivre ici, mais je ne suis pas sûr que mes enfants y auront une place.”*

Les habitants partagent un diagnostic sensible du territoire : ils ne remettent pas en cause le développement, mais souhaitent le maîtriser, pour préserver les équilibres et faire face aux transitions.

Sur tous les sujets (mobilité, habitat, climat), les habitants se disent prêts à changer de modèle... à condition d'être embarqués dans un projet collectif clair :



□ *“Ce qu’on attend, ce n’est pas juste un PLUi-H. C’est un cap, une direction, un projet pour demain.”, “On a besoin de récit, de collectif. Que les élus nous embarquent.”*

Les contributions citoyennes issues des réunions publiques, ateliers de co-construction, questionnaires et entretiens ont constitué bien plus qu’un simple apport : elles ont activement façonné les grands axes du PADD, en donnant corps aux attentes, priorités et valeurs portées par les habitant-es. Conjuguées à la concertation avec les élus, les propositions et expressions citoyennes ont permis de dégager trois grands piliers, qui structurent aujourd’hui le projet de territoire :

Axe 1 : Le dynamisme de demain — Habiter et travailler dans un territoire soucieux de son cadre de vie et de son adaptation au dérèglement climatique

La parole citoyenne a exprimé une volonté forte de préserver un cadre de vie de qualité tout en répondant aux défis sociaux et environnementaux. Cela s’est traduit par :

- Une demande accrue de logements accessibles, notamment pour les jeunes, les familles et les ménages modestes, par la mobilisation du foncier existant et la densification des centres-bourgs ;
- L’attente d’un modèle agricole plus soutenable, ancré dans des circuits courts et renforçant les liens entre alimentation, santé et territoire ;
- L’exigence de réponses concrètes au dérèglement climatique : rénovation énergétique, nouvelles formes d’habitat, mobilités alternatives.

Axe 2 : L’armature urbaine — Structurer un territoire facile et agréable à vivre

Les contributions citoyennes appellent à un rééquilibrage territorial et à une meilleure cohésion des centralités. Cela va dans le sens de :

- La reconquête des centres par des projets mêlant habitat, services et activité économique de proximité ;
- La création de réseaux de mobilités douces et collectives, mieux adaptés aux besoins du quotidien, y compris en milieu rural ;
- Une accessibilité plus équitable aux services publics et aux équipements, pour renforcer le sentiment d’un territoire solidaire.



Axe 3 : Un territoire et ses ressources — Préserver et valoriser le cadre territorial naturel et paysager

Les échanges ont révélé un attachement fort à l'environnement trégorrois, considéré comme un bien commun à préserver :

- La volonté affirmée de protéger les paysages, le bocage, les zones humides et les équilibres littoraux, en cohérence avec la trajectoire ZAN ;
- Le soutien à des démarches locales de transition énergétique : énergies renouvelables, autoconsommation, sobriété foncière ;
- Une vigilance sur l'artificialisation des sols et une préférence marquée pour la réhabilitation et le recyclage urbain.





III. Une seconde séquence de concertation pour traduire les orientations en règles concrètes



3.1. La phase réglementaire : une construction ancrée dans les réalités locales

Après une première phase consacrée au partage du diagnostic et à la définition des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la seconde séquence de concertation a accompagné l'élaboration des pièces réglementaires du PLUi-H. Il s'agissait de passer de la vision stratégique à sa traduction opérationnelle à travers le règlement, les zonages, les OAP et les annexes du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat.

Cette phase a poursuivi un double objectif :

- Traduire de manière territorialisée les axes stratégiques du PADD, en lien avec les réalités locales et les contraintes réglementaires ;
- Permettre aux habitant·es et aux communes de s'approprier le projet d'arrêt, d'en débattre et d'enrichir la réflexion avant son adoption formelle.

Pour cela, plusieurs outils ont été mobilisés :



- Un dispositif de traitement des requêtes individuelles reçues par courrier et par mail, permettant à chaque habitant·e de formuler ses remarques ou interrogations et de recevoir une réponse personnalisée ;
- Près de 370 rendez-vous individuels, organisés dans les différents pôles de Lannion-Trégor Communauté, pour échanger de manière personnalisée sur des cas concrets ;
- Une série de quatre réunions publiques pour présenter le projet d'arrêt du PLUi-H, ses principaux choix, son cadre, et pour en débattre collectivement.

Cette démarche a visé à garantir la continuité de la concertation dans une phase souvent plus technique, en maintenant un haut niveau d'écoute et d'explication, au service d'un document partagé.



Plan local d'urbanisme : réunions publiques de LTC

Lannion-Trégor Communauté élabore actuellement son Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUi-H). Quatre réunions publiques sont prévues : mercredi 23 avril à Trébeurden, salle du Sémaphore à 18h ; jeudi 24 avril à Rospez, salle des fêtes à 18h ; mercredi 30 avril à Penvénan, salle des fêtes à 18h ; mercredi 7 mai à Plounévez-Moëdec, salle polyvalente à 18h.

➤ Un dispositif de **traitement des requêtes individuelles**

Dans le cadre de l'élaboration du volet réglementaire du PLUi-H, **631 requêtes** ont été recensées entre juin 2019 et avril 2025. Cette mobilisation significative témoigne de l'intérêt soutenu des habitant·es pour les traductions concrètes du projet de territoire, à travers les zonages, les règlements, les OAP et les servitudes.

Une couverture territoriale large:

Les requêtes concernent **54 communes** sur les 57 de Lannion-Trégor Communauté, avec une concentration notable sur certains territoires :

- Lannion (52 requêtes),
- Penvenan (47),
- Pleumeur-Bodou (42),
- Trébeurden (40),
- Ploumilliau (38),
- Trégastel (41).

Cette répartition illustre un intérêt marqué dans les secteurs côtiers et en périphérie de Lannion, là où les enjeux d'urbanisation, de pression foncière ou d'équilibre entre attractivité et cadre de vie sont particulièrement sensibles.

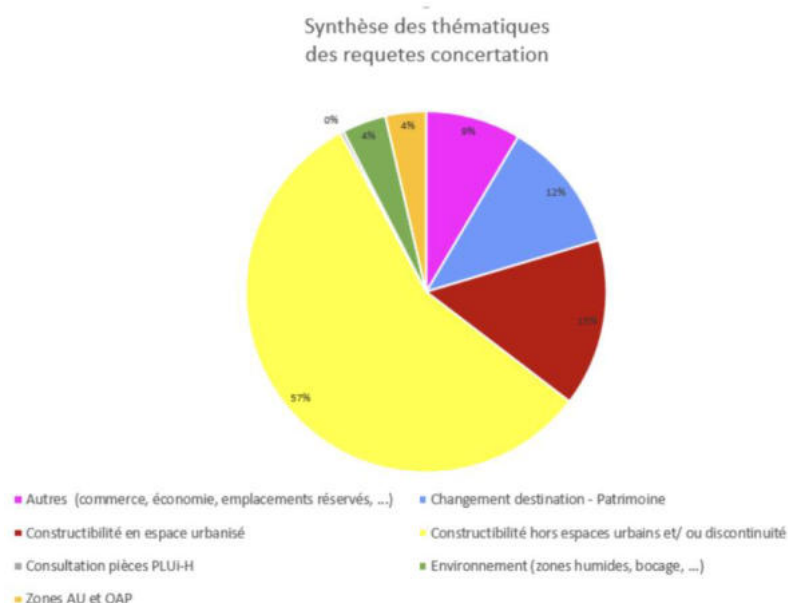
Des préoccupations centrées sur la constructibilité.

Le graphique thématique met en évidence la prédominance d'un sujet :

- 57 % des requêtes portent sur la constructibilité hors espaces urbanisés ou en discontinuité du tissu bâti.

Viennent ensuite :

- les demandes de constructibilité en zones urbanisées (15 %),
- les questions de changement de destination ou de patrimoine (12 %),
- et d'autres thématiques telles que l'environnement ou les zones AU/OAP (environ 8 % au total)



Un traitement argumenté et équilibré des demandes

Les services de Lannion-Trégor Communauté ont apporté une réponse argumentée à chacune des demandes. Sur les 631 requêtes :

- 345 ont reçu un avis favorable,
- 47 un avis défavorable,
- 239 ont été classées comme "avis favorable sans modification", lorsque la demande formulée correspondait déjà au zonage proposé.

Les cas les plus favorables ont concerné :

- des ajustements mineurs dans les zones urbanisées,
- des projets agricoles existants,
- ou des demandes en cohérence avec les OAP.

En revanche, les demandes de constructibilité hors continuité urbaine, surtout en zone littorale ou en contradiction avec la loi Littoral et la trajectoire ZAN, ont souvent été refusées ou conditionnées.



Une concertation utile pour ajuster les documents et renforcer la lisibilité du projet.

Cette phase d'écoute individualisée a permis :

- d'**ajuster localement** certains zonages ou prescriptions (notamment dans les centres-bourgs ou pour les exploitations agricoles) ;
- de **clarifier** les principes d'aménagement auprès du public (densification, protection des espaces naturels, priorités du PADD) ;
- et de **préparer le débat collectif** dans les réunions publiques, en identifiant les sujets sensibles ou mal compris (règlement sur l'habitat léger, friches, STECAL, etc.).

Ces retours alimentent la nécessaire pédagogie autour d'un document souvent perçu comme technique, et réaffirment l'intérêt d'une concertation ouverte, continue et plurielle, en complément des étapes plus stratégiques du projet de territoire.





➤ Des rendez-vous individualisés pour une concertation de proximité

Dans la continuité de la réunion publique de Tréguier du 6 septembre 2024, Lannion-Trégor Communauté a engagé, au printemps 2025, une concertation de terrain autour du volet réglementaire du PLUi-H. Au total, 370 rendez-vous individuels ont été proposés entre le 17 mars et le 2 avril dans différents pôles du territoire, permettant à chaque habitant-e de venir s'informer, questionner et partager ses remarques sur les futures règles d'urbanisme.

Les équipes de la Direction de l'urbanisme et de l'habitat se sont mobilisées sur 7 communes des différents pôles du territoire :

- Plestin-les-Grèves : 18 et 19 mars 2025
- Tréguier : 19 et 20 mars 2025
- Pleudaniel : 20 et 21 mars 2025
- Cavan : 21 et 24 mars 2025
- Lannion : 25, 26 et 27 mars 2025
- Perros-Guirec : 28, 31 mars, 1er et 2 avril 2025

Chaque point a permis d'accueillir les habitant-es d'un ensemble de communes voisines, dans des lieux accessibles (Espaces France Services, pôle Phoenix de Pleumeur-Bodou. Ces rendez-vous, organisés sur inscription le matin et en libre accès l'après-midi, ont souvent affiché complet, témoignant d'une forte attente.

URBANISME. PLUi-H : donnez votre avis

Lannion-Trégor Communauté élabore actuellement son Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H), document qui régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, sur les 57 communes de l'Agglomération. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (Plu ou cartes communales) aujourd'hui en vigueur et s'appliquera également sur les communes non couvertes par un document d'urbanisme aujourd'hui.

« Ce document va définir les règles d'urbanisme pour les années à venir : où construire, comment préserver les paysages, quel équilibre entre habitat et espaces naturels ? etc. ».

Consultez le projet

Pour les habitants que l'Agglomération, des rencontres sont programmées entre le 17 mars et le 2 avril dans les espaces France Services, sur RDV le matin au 02 96 05 09 00 et sans RDV de 13h30 à 17h. « Les Trégorrois pourront ainsi consulter le projet et découvrir le règlement graphique en cours de construction. L'occasion de donner son avis et de comprendre comment notre cadre de vie pourrait évoluer ».

Lieux et dates des permanences :

- Pôle de Plouaret : lundi 17 et mardi 18 mars, Espace France Services de Plouaret, 4 rue Louis Prigent.

- Pôle de Plestin-les-Grèves : mardi 18 et mercredi 19 mars, Espace France Services de Plestin-les-Grèves, 2 place d'Auve-lais.

- Pôle de Tréguier : mercredi 19 et jeudi 20 mars, Espace France Services de Tréguier, 12 rue Lamennais.

- Pôle de Cavan : vendredi 21 et lundi 24 mars, Espace France Services de Cavan, 2 rue Maurice Denis.

- Pôle de Lannion : mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 mars, siège de Lannion Trégor Communauté, 3 rue Claude Chappe à Lannion.

- Pôle de Perros-Guirec : vendredi 28, lundi 31 mars, mardi 1^{er}, mercredi 2 avril, pôle Phoenix, route du Radôme à Pleumeur-Bodou.

Des réunions publiques de restitution se tiendront du 23 avril au 7 mai prochains : pôle de Perros-Guirec mercredi 23 avril, pôles de Cavan et Lannion jeudi 24 avril, pôles de Tréguier et Lézardrieux mercredi 30 avril, pôles de Plouaret et Plestin-les-Grèves mercredi 7 mai.

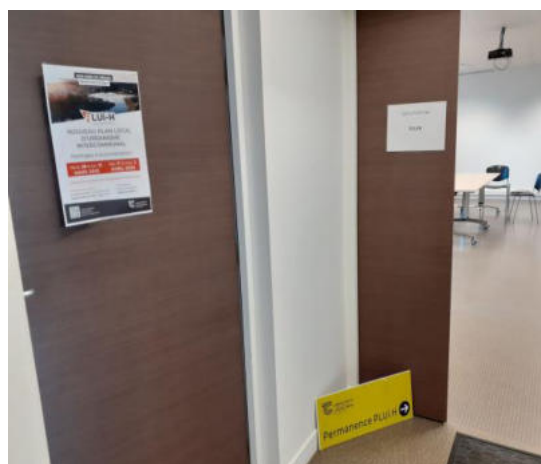
Le PLUi-H devrait être arrêté par le conseil communautaire à l'été 2025. Puis, après une phase de consultations (autorité environnementale, organismes consulaires, services de l'Etat etc.), il sera soumis à enquête publique en vue d'une approbation courant 2026.

■ En savoir plus sur la démarche : www.lannion-tregor.com

L'objectif de cette démarche était à la fois :

- d'expliquer les règles issues de la traduction du PADD dans les pièces réglementaires (zonages, OAP, règlement écrit),
- de répondre aux nombreuses interrogations individuelles liées à des projets d'habitat, à la constructibilité des terrains, ou à la préservation des espaces naturels,
- et de recueillir des remarques concrètes susceptibles d'alimenter les derniers ajustements du projet de PLUi-H.

Cette forme de **dialogue personnalisé**, très appréciée, a permis une concertation de proximité, au plus près des réalités vécues sur le terrain « *les riverains sont repartis bien renseignés sur le futur PLUi-H* », et les échanges ont été marqués par « *un souci de compréhension mutuelle* » entre habitants et services.



Thématiques les plus fréquemment abordées

Les préoccupations les plus partagées par les participants concernent :

- La constructibilité des terrains : règles liées au classement en zone N, AU ou U, application de la loi Littoral, cohérence avec l'enveloppe urbaine, contraintes environnementales (zones humides, bocage, retrait du trait de côte...).
- Le logement : demandes d'extension ou de division de parcelles, projets d'installation en résidence principale, habitat léger ou intergénérationnel.
- L'agriculture : interrogations sur les constructions agricoles, l'usage de bâtiments existants ou la reconversion de friches.
- L'adaptation aux évolutions familiales : maintien des jeunes dans le territoire, besoins de logement pour les aînés ou de regroupement familial.

Ces rendez-vous ont confirmé l'exigence de clarté des habitant·es face à un document complexe. Ils ont aussi révélé une volonté de dialogue respectueux et constructif, y compris en cas de désaccord sur certains arbitrages.

- Des réunions publiques pour une concertation élargie autour du projet d'arrêt du PLUi-H

Quatre réunions publiques pour expliquer, débattre et enrichir les règles d'urbanisme

Après plusieurs années de co-construction, d'échanges techniques et citoyens, la démarche de concertation autour du PLUi-H de Lannion-Trégor Communauté s'est poursuivie au printemps 2025 avec une nouvelle séquence d'information et de débat. Cette étape visait à présenter aux habitants le projet d'arrêt du PLUi-H, ses fondements, ses impacts et ses perspectives, tout en maintenant une dynamique d'écoute et de dialogue.

Quatre réunions publiques ont été organisées entre le 23 avril et le 7 mai 2025 dans des communes représentatives de la diversité et des pôles du territoire :

- Le 23 avril à Trébeurden (Salle du Sémaphore),
- Le 24 avril à Rospez (Salle des fêtes),
- Le 30 avril à Penvénan (Salle des fêtes),
- Le 7 mai à Plounévez-Moëdec (Salle polyvalente).

Ces temps forts de débats ont réuni près de 350 personnes. Ils ont permis d'expliquer les choix opérés dans la traduction réglementaire du PADD, de présenter les grands choix de PLUi-H.

Conçues sous forme de tables rondes dynamiques, les réunions ont été animées par une modératrice du collectif Le Bruit qui court, avec le Président de Lannion-Trégor Communauté, du Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de la planification et de l'urbanisme et d'élus locaux. Les salles, aménagées de manière conviviale, favorisent les prises de parole et le dialogue direct.

LANNION

Plan d'urbanisme intercommunal : quatre réunions publiques prévues

● Le PLUi-H est le document qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, sur les 57 communes de Lannion-Trégor Communauté. Les services de l'Agglo précisent qu'il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU ou cartes communales) aujourd'hui en vigueur et s'appliquera également sur les communes non couvertes par un document d'urbanisme aujourd'hui. En résumé, « ce document va définir les règles d'urbanisme pour les années à venir : où construire, comment préserver les paysages, quel équilibre entre habitat et espaces naturels, etc. ».



Lannion-Trégor Communauté élabore actuellement son Plan local d'urbanisme Intercommunal. Quatre réunions publiques sont programmées du 23 avril au 7 mai 2025. Le Télégramme / Morvan Léon

Le calendrier

du 23 avril au 7 mai

Après trois premières phases de concertation auprès de la population en 2022, 2023 et 2024 et « de nouveaux temps de rencontres et d'échanges » depuis le début de l'année 2025, quatre réunions publiques de restitution, animées par l'atelier « Le bruit qui court », en présence des élus, sont programmées : le mercredi 23 avril à Trébeurden (à 18 h, salle du Sémaphore) ; le jeudi 24 avril à Rospez (à 18 h, salle des fêtes) ; le mercredi 30 avril à Penvénan (à 18 h, salle des fêtes) ; le mercredi 7 mai à Plounévez-Moëdec (à 18 h, salle polyvalente). « Elles

permettront de revenir sur les échanges et les questionnements perçus afin d'y apporter des réponses », annoncent les services de LTC. Le PLUi-H devrait être arrêté par le conseil communautaire à l'été 2025. Suivra une phase de consultations (autorité environnementale, organismes consulaires, services de l'État etc.), avant qu'il ne soit soumis à enquête publique en vue d'une approbation courant 2026.

Pratique

Renseignements complémentaires sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté, rubrique Toute l'actu.



Chaque soirée s'est ouverte par un rappel du chemin parcouru : des premières phases de concertation (questionnaire, ateliers, réunions publiques) à la co-construction du PADD, jusqu'aux rendez-vous individuels menés au printemps 2025. Les élu-es ont ensuite présenté le cadre du PLUi-H, ses contraintes réglementaires (ZAN, loi Littoral, sobriété foncière), ses objectifs (logement, résilience, équilibre territorial) et la manière dont il traduit les ambitions du projet de territoire.

Trois grands volets de discussion

La réunion s'est articulée autour de trois grands blocs thématiques, reprenant les axes du PADD et le cadre du PLUi-H.

1. Le logement, priorité transversale :
 - Comment mobiliser le foncier disponible (friches, dents creuses, réhabilitation) ?
 - Quelles réponses face aux besoins locaux en logement social, en habitat léger ou en solutions alternatives ?
 - Quels outils de régulation pour contenir les effets de la pression foncière sur le littoral ?
2. L'environnement et les ressources :
 - Quelles protections pour les zones humides, le bocage, la biodiversité ?
 - Comment intégrer les enjeux du changement climatique (recul du trait de côte, gestion de l'eau) dans l'aménagement ?
 - Comment concilier préservation environnementale et vitalité rurale ?
3. L'économie et le patrimoine :
 - Comment soutenir l'activité économique (artisanat, agriculture, tourisme, télétravail) tout en maîtrisant l'urbanisation ?
 - Quelle place pour le commerce de proximité dans les centralités ?
 - Comment valoriser le patrimoine architectural et paysager dans les documents d'urbanisme ?



Réunion publique PLUi-H du 23 avril 2025 à Trébeurden

La réunion de Trébeurden a ouvert le cycle de quatre rencontres publiques consacrées à la présentation du projet de PLUi-H. Organisée dans un esprit d'écoute et de transparence, cette rencontre a permis de partager avec les habitant·es les grands choix de planification opérés à partir des orientations du PADD, tout en répondant aux nombreuses questions concrètes suscitées par le futur règlement d'urbanisme.

Environnement et ressources : une vigilance partagée

La seconde partie de la réunion a mis en lumière les attentes environnementales des habitant·es. La protection du bocage, des zones humides et des trames écologiques a fait l'objet d'un consensus, tout comme l'intégration du trait de côte dans les choix d'urbanisme.

La présentation a permis d'explicitier la méthode retenue pour identifier les zones sensibles à préserver. Les participant·es ont salué cette approche, tout en appelant à plus de lisibilité sur les critères utilisés pour justifier les classements en zone naturelle ou en inconstructible.

L'écologie du quotidien (accès à la nature, qualité de l'eau, biodiversité) a été défendue comme un enjeu transversal du projet de territoire, au même titre que la cohésion sociale ou l'accès au logement.

Le logement au cœur des préoccupations

Le thème du logement s'est imposé comme le sujet central de la soirée, illustrant les tensions fortes entre objectifs de production, qualité de vie, sobriété foncière et équité territoriale.

Les participant-es ont exprimé des attentes fortes sur plusieurs points :

- La production de logements accessibles, en particulier pour les jeunes ménages, les personnes âgées et les actifs aux revenus modestes ;
- Le développement du logement social, appuyé par des outils comme le Plan Boost ou la densification maîtrisée des bourgs ;
- La reconquête du bâti existant, avec un soutien à la réhabilitation et à la transformation de friches ou d'espaces vacants ;
- Une attention croissante à l'habitat léger et innovant (tiny houses, habitat réversible), perçu comme une réponse complémentaire aux besoins, mais encore freiné par des contraintes réglementaires.

Développement économique : un équilibre à trouver

Le développement économique a également été abordé, sous l'angle de la maîtrise foncière. Le projet du PLUi-H prévoit la mobilisation de 45 ha pour de futures zones d'activités, réparties sur 8 sites du territoire.

Les habitant-es ont accueilli favorablement cette orientation, à condition qu'elle repose sur une logique de développement équilibré. L'importance d'un soutien à l'économie de proximité, à l'agriculture et aux activités artisanales a également été soulignée.

Autour de Perros

LE TRÉGOR
JEUDI 10 MARS 2023
18h - 19h30 21

CANTON DE PERROS

PLUiH. Comment concilier les restrictions de construction et la création de 7 500 logements ?

Le prochain PLUiH sera le résultat de nombreuses consultations sur l'ensemble du territoire de LTC. Il devra répondre à la nécessité de nouveaux logements en limitant l'artificialisation de sols.

LTC a organisé une première réunion de restitution sur le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat) au Sémaphore, à Trébeurden, mercredi 23 avril. L'ensemble de la population du canton de Perros y était convié. Gervais Egault, président de LTC, Paul Le Bihan, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de la planification et de l'urbanisme, et Guirec Arhant, vice-président chargé de la culture, du patrimoine et de l'habitat, ont présenté le fruit des consultations menées depuis 2021, avec les élus des 57 communes, la population et les partenaires institutionnels et associatifs. Ils ont répondu aux nombreuses questions de la petite centaine de personnes. Le président de LTC a tout de même regretté une participation trop faible.

7500 logements prévus sur 20 ans

La création de 7 500 logements, dans les vingt prochaines années, sur le territoire de LTC, est estimée nécessaire. Elle se fera dans le cadre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). « Du neuf et de la réhabilitation. On passe à l'action et



Gervais Egault, Guirec Arhant et Paul Le Bihan ont présenté les objectifs du PLUiH au Sémaphore de Trébeurden.

on réduit la consommation de terrains », martèle Guirec Arhant. Les friches et l'ancien sont clairement visés. Dans la salle, Mickaël évoque l'élection des bâtiments comme solution à une moindre emprise au sol. Paul Le Bihan est très clair : les règles qui s'appliquent, tant en ville que dans la bande des 100 m du littoral, conduisent à s'appliquer. Une élévation

constitue une augmentation de surface. « 150 logements seront créés à l'emplacement du collège Le Goffic. Le hauteur dépend de la zone dans laquelle on est. » « Les lotissements de maisons individuelles, c'est fini. »

Patrimoine

Paul Guirec Arhant, « Le Trégor est attractif par sa

qualité paysagère et patrimoniale ». LTC s'appuie sur un inventaire déjà réalisé par

le département dans les années 2000. LTC est la première EPCI en Bretagne à avoir signé une convention avec la Fondation du patrimoine. « On mettra en place des outils », assure-t-il à propos de la rénovation.

L'habitat léger

Une habitante évoque l'installation d'habitats légers sur les STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée). « C'est un sujet. On en parle », soutient Gervais Egault. LTC a contribué à l'implantation d'une tiny house en Argost.

Économie et commerces

« 45 ha sont réservés pour l'implantation d'entreprises. » « Il y a aussi des friches à réhabiliter », indique Gervais Egault. « Chaque commune a dû identifier les anciens

bâtiments agricoles. 5 000 bâtiments sont susceptibles de changer de destination. » « Il faut que les commerces de proximité restent en centre-ville », maintient Paul Le Bihan. Un commerce vendu doit-il rester un commerce ? « Il faut des règles », assure-t-il.

Locations saisonnières

Katell de Preusac, s'inquiète de la prolifération des locations saisonnières au détriment des besoins de logements à l'année. « Il faut légiférer », insiste Gervais Egault, rejoint en cela par Guirec Arhant. « Le suivi de la mise en place des quotas est compliqué. On constate des effets de bord. Le problème se déplace plus loin. C'est un bon équilibre à trouver. »

• Contact : pluih@lannion-tregor.com

→ Une prochaine enquête publique

Le PLUiH doit être adopté en juin 2025 avant que l'enquête publique ne soit lancée. Des modifications sont toujours possibles tout en restant cohérentes. Elles ne doivent pas aller à l'encontre du RACD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Les prochaines réunions se tiendront le mercredi 30 avril à 18h, à Penvénan, à la salle des fêtes (pôle de Tréguier et Lézardrieux) et le mercredi 7 mai à 18h, à Plozevet-Moëdec, à la salle polyvalente (pôle de Rouzart et Plectin-les-Grèves).

Patrimoine : réguler sans figer

Les habitant-es ont exprimé leur attachement au caractère architectural et paysager du Trégor, tout en appelant à une réglementation raisonnable, laissant place à l'innovation et à l'adaptation des logements existants.



Réunion publique PLUi-H du 24 avril 2025 à Rospez

La réunion publique de Rospez a rassemblé une quarantaine de participant-es, réunis autour d'un objectif : comprendre l'avancée du PLUi-H, questionner les arbitrages réalisés et mieux saisir ce que ce document changera dans la vie quotidienne. Elle s'est déroulée sans présentation technique détaillée du zonage ou du règlement, mais avec un échange nourri sur les fondements et les effets de la planification intercommunale.

Après un rappel des grandes étapes de la concertation (370 rendez-vous individuels, plus de 600 requêtes citoyennes), les élu-es sont revenus sur la manière dont les contributions ont nourri le PADD, décliné ensuite dans les pièces réglementaires du PLUi-H. Le Vice-Président à l'urbanisme Paul Le Bihan a souligné la richesse des échanges menés avec les communes depuis 2019.

Environnement : une attention croissante aux équilibres naturels

Les enjeux environnementaux ont été abordés à travers plusieurs angles : application de la loi Littoral, gestion des zones humides, trame verte et bleue, recul du trait de côte. Des habitant-es ont aussi alerté sur les problématiques concrètes liées à l'eau (inondations de caves, réseau d'assainissement insuffisant).



Le PLUi-H prévoit une nouvelle politique d'infiltration à la parcelle, et un effort sur la gestion intégrée de l'eau. La question du rythme et de l'ampleur des évolutions reste cependant un sujet de vigilance, notamment face aux enjeux du changement climatique.

Habitat et foncier : entre contraintes et leviers

Les questionnements autour du logement ont occupé une grande partie des échanges. Plusieurs habitant-es ont exprimé leur incompréhension ou leur frustration face à des terrains inconstructibles, bien qu'entourés d'habitations, ou face à la difficulté à diviser un terrain. Des cas concrets ont illustré les tensions : défiguration de bourgs côtiers (Buguelès), nécessité de se loger localement pour les jeunes, encadrement du développement par la loi Littoral ou la sobriété foncière (ZAN).

Le Vice-Président à l'habitat, Guirec Arhant, a rappelé que le PLUi-H n'était pas un outil de contraintes, mais un cadre co-construit. Il a défendu une logique de réhabilitation et de densification maîtrisée, plutôt que d'étalement. Les limites posées par la loi sont claires, mais des outils comme les OAP permettent de réguler les projets.

Économie et emploi : entre ambitions et réalités

Le développement économique a été discuté à travers la question des ZAE (Zones d'Activité Économique), avec une répartition de 45 hectares sur 8 sites. L'objectif est double : encadrer la consommation foncière et favoriser la réutilisation de friches. La nécessité de maintenir une offre d'emploi diversifiée sur le territoire, notamment au-delà du bassin de Lannion, a été rappelée.

Certains habitant-es ont interrogé la pertinence de certaines extensions dans des zones peu dynamiques, ou le déséquilibre entre lieu d'emploi (souvent Lannion) et domicile (communes environnantes), soulignant le besoin de renforcer les mobilités.

Patrimoine : un atout à mieux valoriser

Le patrimoine trégorois a fait l'objet d'un échange spécifique. Plusieurs élu-es ont rappelé les dispositifs existants : OAP patrimoine, Sites Patrimoniaux Remarquables, protections sur les Monuments Historiques. Les habitants ont souligné la nécessité d'un urbanisme qualitatif, soucieux de l'histoire locale.



Réunion publique PLUi-H du 30 avril 2025 à Penvenan

La réunion publique de Penvénan, qui s'est tenue dans le cadre de la phase finale de concertation autour du PLUi-H, a rassemblé plus de 100 personnes. Elle a permis un échange direct entre les élus communautaires et les habitant-es, autour des principales préoccupations liées à l'aménagement du territoire.

Logement : des tensions autour de la constructibilité

Les questions de constructibilité, notamment dans les bourgs et hameaux proches du littoral, ont occupé une large place dans les échanges. Plusieurs habitant-es ont exprimé leur incompréhension face à l'impossibilité de construire sur des terrains entourés de bâtis. Ce point reste une source de tension, particulièrement dans les zones soumises à des contraintes comme la loi Littoral ou les risques naturels.

Les élus ont rappelé l'objectif de concentrer l'urbanisation dans les centralités tout en évitant l'étalement. L'accent est mis sur la mobilisation du bâti existant, la densification douce, la rénovation et la lutte contre la vacance.

Environnement et patrimoine : une attente de préservation

Les échanges ont montré un attachement fort au patrimoine naturel et bâti. Des habitants de Buguelès, notamment, ont insisté sur la qualité paysagère et patrimoniale du secteur, qui nécessite une vigilance accrue. Le PLUi-H prévoit des règles spécifiques autour des monuments

historiques et une valorisation des continuités écologiques, en lien avec les trames vertes et bleues.

Le plan d'urbanisme inquiète les habitants

Penvénan — Près de 200 personnes ont posé leurs questions et exprimé leurs inquiétudes au sujet du PLUi-H, à l'appel de Lannion-Trégor communauté, ce mercredi.

Mercredi soir, à la salle des fêtes, l'exécutif de Lannion-Trégor communauté (LTC) a répondu aux interrogations d'un public parfois indigne, parfois agacé, ou simplement curieux. Le président Gervais Egaull et ses vice-présidents, Guirec Arhant pour l'habitat et le logement, et Paul Le Bihan, pour l'aménagement, ont planté le décor.

300 hectares disponibles

À l'instar de la Région, qui après avoir consommé 18 000 hectares de terres agricoles, a dû passer à 9 000 hectares pour tendre finalement vers zéro, l'enveloppe des 57 communes de LTC se réduit comme peau de chagrin : 300 hectares seront disponibles après approbation définitive du PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal, valant programme local de l'habitat) le 24 juin. Et il faudra y faire entrer les constructions nouvelles et les zones d'activités.

Guirec Arhant, qui, en réponse à une question a préféré utiliser le mot « cadre » à celui de contraintes, est fataliste, mais pas seulement : « La loi zéro artificialisation nette n'est pas



Environ 200 personnes ont répondu à l'appel de Lannion-Trégor communauté qui avait organisé, mercredi soir, une réunion sur le PLUi-H. Les questions ont été nombreuses.

Photo : Quers France

la fin du monde ». Gervais Egaull a renchéri : « C'est plutôt le début d'un monde nouveau... ». Le vice-président à l'habitat affirme qu'il est possible de construire 500 logements en

utilisant « les dents creuses, les bâtiments anciens qui peuvent changer de destination, les hangars désaffectés... ». Et de citer Penvénan, qui se penche sérieusement sur le pro-

blème.

Locations saisonnières, résidences secondaires... les élus sont bien conscients de la nécessité de produire des logements sociaux. Les PLUi-H, c'est aussi le recul du trait de côte. Un problème que Penvénan connaît particulièrement bien et que la commune a anticipé. « Mais, prévoir l'avenir à 30 ans, puis à 100 ans, ça ne va pas résoudre des problématiques urgentes, avertit une riveraine. Ce sont plus de 40 habitations qui sont menacées, peut-être à très court terme, autour du marais du Launay. »

Le logement, qui est une priorité, l'aménagement, le recul du trait de côte... les problèmes sont identifiés. Mais d'autres questions ont été posées : sur la zone d'activités de Pen ar Guer, sur le village de Buguelès, dont le centre a, au moins sur les cartes, été déplacé vers les zones récemment construites. L'environnement a aussi été évoqué : préservation des chemins creux, des talus, problème des algues vertes... Un autre débat que LTC assure ne pas ignorer, loin de là.

Recul du trait de côte : un enjeu stratégique dans les communes littorales

La question du recul du trait de côte a été posée de manière concrète, dans un territoire très concerné par l'érosion et le recul du littoral. À Penvénan comme dans d'autres communes côtières du Trégor, les habitants s'interrogent sur la pérennité de l'habitat existant, les conditions de reconstruction, ou la possibilité d'implantation de nouveaux logements en bord de mer.

Les élus ont rappelé que le PLUi-H prend en compte les dernières cartes d'exposition au recul du trait de côte, et que des périmètres de vigilance ont été définis, conformément aux textes récents. Ces zones imposent des règles plus strictes de constructibilité et nécessitent un dialogue renforcé avec les habitants et les services de l'État pour sécuriser les usages futurs.

TRIBUNES LIBRES.

Protégeons le marais du Launay

C'est une excellente chose que Lannion-Trégor-Communauté organise une consultation sur son projet de PLUi-H, permettant à toutes les personnes concernées de s'informer sur les perspectives d'avenir de leurs propriétés et activités, avant que ce projet soit adopté, soumis à enquête publique et mis en œuvre par les municipalités qui seront élues l'année prochaine.

Cette consultation devrait permettre cette fois d'alerter les élus sur le sort du marais du Launay, qui est à cheval sur les communes de Penvénan et de Trévou-Tréguignec. En effet, alors que la commune

de Penvénan a adopté au printemps 2024 les conclusions du cabinet d'études Céréma, selon lesquelles le banc de galets du Launay était en grand danger de rupture et le marais du Launay en danger d'être inondé, et alors qu'un PLU décrit en grand détail le droit applicable aux propriétés foncières concernées et le type de travaux qui y sont autorisés, l'actuel projet de PLUi-H en préparation est tout à fait muet sur les conséquences à tirer de cette menace d'inondation. Il s'agit pourtant d'un marais d'une cinquantaine d'hectares qui dépendent de la protection du banc de galets et

de l'entretien d'environ 5,5 km de douves et ruisseaux contribuant à la qualité faunistique et floristique du site et à celle des exploitations agricoles et des maisons riveraines.

Dans la période de difficultés financières qui s'ouvre, les implications de cette inondation seraient beaucoup plus coûteuses pour les pouvoirs publics qu'une aide permettant aux riverains de consolider le banc de galets et d'aménager le système d'évacuation de l'eau douce, au moins à titre provisoire (10 à 15 ans), en attendant qu'une réponse aux risques encourus localement et aux effets du changement clima-

tique puisse être étudiée et que des décisions soient adoptées par les communes concernées et par LTC.

Un groupe des riverains et amis du marais du Launay souhaite qu'à l'occasion de cette consultation, les pouvoirs publics précisent au moins les mesures conservatoires qui peuvent être prises, avec leur aide, par les propriétés riveraines pour se protéger contre la catastrophe annoncée, en attendant que l'aménagement de cet espace soit bien défini pour le futur.

Des riverains et amis du marais du Launay

Développement économique : anticiper les besoins futurs

L'article évoque également la répartition des 45 hectares de zones d'activités économiques (ZAE) prévus par le PLUi-H, répartis sur 8 sites. L'objectif est de maintenir l'attractivité économique du territoire tout en assurant une gestion économe du foncier.

Des interrogations ont été exprimées sur la localisation de ces zones, la complémentarité entre les communes, et la possibilité de soutenir les petites entreprises et les filières locales. Un équilibre reste à trouver entre accueil économique et préservation du cadre de vie.



Réunion publique PLUi-H du 7 mai 2025 à Plounévez-Moëdec

Une réunion de proximité pour clarifier la démarche

Cette réunion s'inscrivait dans la dernière séquence de concertation autour du PLUi-H avant son arrêt par le Conseil communautaire. En présence du présindet de Lannion Trégor Communauté et d'élus communautaires, elle a permis de présenter les grandes orientations réglementaires et de répondre aux interrogations concrètes des habitant-es.



Habitat et foncier

Les échanges ont révélé des attentes fortes et parfois critiques concernant :

- La constructibilité en zone rurale, notamment au sein des bourgs, autour de la question des résidences secondaires, du découpage parcellaire et des friches agricoles.
- L'accès au logement, en particulier pour les jeunes, les ménages modestes et les saisonniers. Le projet des Maraîchers d'Armor a été cité comme exemple d'un besoin en logements adaptés pour les travailleurs agricoles.
- La répartition des droits à construire, perçue comme contrainte dans certaines communes du fait des exigences du ZAN, malgré une enveloppe communautaire de 300 ha.
- Le logement étudiant, mentionné comme enjeu secondaire mais récurrent.

Environnement et cadre de vie

Plusieurs interventions ont mis en lumière les attentes relatives :

- À la gestion des eaux pluviales, de plus en plus cruciale face au dérèglement climatique.
- À la préservation de la biodiversité (trame verte et bleue), des zones agricoles et du bocage, notamment dans les communes rurales.
- À la loi Littoral, évoquée pour son impact restrictif, mais aussi comme levier de préservation.
- À la question du trait de côte, bien que peu discutée ce jour-là, elle rejoint des préoccupations abordées dans les autres réunions publiques (érosion, urbanisation littorale...).

Économie et développement

Les interventions ont également permis de discuter :

- Du développement économique maîtrisé, avec la planification de 45 hectares de zones d'activités sur 8 sites et des orientations pour préserver les terres agricoles.
- De la revalorisation des friches économiques et des zones d'activités existantes via les OAP (orientations d'aménagement et de programmation).
- De la place à donner aux installations temporaires (ex. guinguettes), perçues comme des opportunités d'animation locale mais questionnées sur leur statut réglementaire.
- De la protection du commerce de centre-bourg, notamment par une régulation des Rez de Chaussée commerciaux.





Gouvernance et équité territoriale

Un point central du débat portait sur :

- La place des petites communes rurales, comme Plufur ou Plounévez, au sein du PLUi-H. Les participant·es ont souligné un besoin de visibilité, de relais par les maires, et d'un meilleur accès à l'information sur le site de Lannion-Trégor Communauté.
- La cohérence communautaire, interrogée à travers les choix d'affectation des enveloppes foncières, les arbitrages intercommunaux, et l'intégration des singularités locales.

3.2. Une concertation de proximité pour éclairer les choix réglementaires

- Analyse croisée des 4 réunions publiques du printemps 2025 : une dynamique de concertation de terrain au service de la planification

Ces rencontres ont réuni une diversité d'habitants venus découvrir, interroger et débattre du projet de PLUi-H en cours d'élaboration. À travers une animation active et pédagogique, portée par l'Atelier *Le bruit qui court* et les élus de Lannion-Trégor Communauté, chaque réunion a permis de rendre tangibles les choix réglementaires à venir. Les échanges, structurés autour des trois grands axes du PADD, ont révélé à la fois l'appropriation croissante des enjeux d'urbanisme par les citoyen·nes et une forte attente d'équité, de clarté et de cohérence dans les décisions prises.

Des préoccupations communes, des réalités différenciées

Malgré des contextes locaux variés – littoral touristique à Trébeurden et Penvénan, périurbain à Rospez, rural à Plounévez-Moëdec – les réunions ont fait émerger plusieurs préoccupations partagées :

- Le logement comme priorité transversale

Dans les quatre communes, le besoin d'un logement accessible, diversifié et adapté a constitué un fil rouge :

- Inquiétudes face à la flambée des prix et à la difficulté pour les jeunes ménages ou les familles locales de se loger ;
- Soutien à des solutions comme l'habitat participatif, le recyclage des friches, la réhabilitation de logements vacants ;
- Forte demande de régulation face à la pression des résidences secondaires et des locations touristiques, notamment en zone littorale.



□ *“On veut que ce territoire reste vivant toute l’année.”* (Réunion de Trébeurden)

- L’environnement au cœur des attentes citoyennes

La préservation du cadre naturel est une attente largement partagée :

- Protection du bocage, des zones humides, des milieux agricoles et littoraux ;
- Prise en compte de l’adaptation climatique, notamment à Penvénan, où la question du retrait du trait de côte a suscité des débats nourris ;
- Appels à des pratiques d’urbanisme plus sobres, respectueuses de la biodiversité et économes en artificialisation.

□ *“On ne peut pas continuer à construire comme avant, il faut penser aux générations futures et préserver nos paysages.”*

(Réunion de Penvénan)

- L’aménagement comme levier d’équilibre territorial

Nombreux sont ceux qui ont exprimé le besoin d’un développement plus équilibré entre littoral et arrière-pays, entre communes denses et isolées :

- Renforcement des centralités rurales ;
- Soutien aux communes plus éloignées dans l’accès aux services, à l’emploi, aux équipements ;
- Questionnement sur la répartition des droits à construire et la gestion des « dents creuses ».

□ *“Il ne faut pas que le PLUi-H concentre tout sur la côte. Nous aussi, on a des projets, des besoins, une vie ici.”*

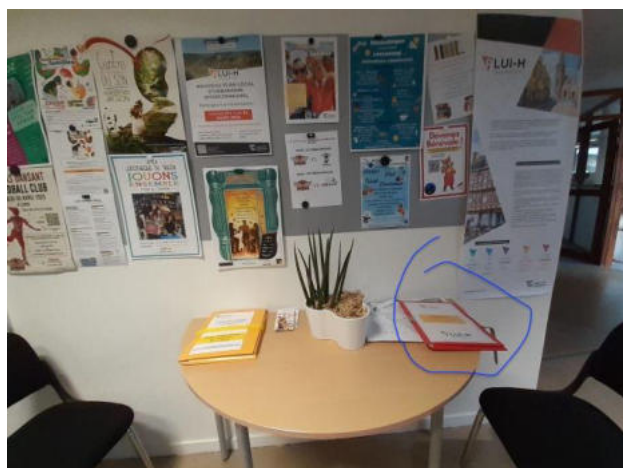
(Réunion de Plounévez-Moëdec)

- Un registre de concertation accessible à toutes et tous

Dans un souci de transparence et de proximité, un registre de concertation a été mis à disposition du public tout au long de la démarche, dans chaque mairie des 57 communes membres ainsi qu'au siège de Lannion-Trégor Communauté.

Ouvert aux horaires habituels d'accueil, ce registre a permis à chacun-e de formuler observations, propositions ou questionnements sur le projet de PLUi-H, renforçant ainsi l'ancrage local de la concertation et la possibilité d'une expression continue et libre des habitant-es.

Quelques exemples de mise à disposition :



Mairie de Cavan



Espace France Service / Tréguier



IV. Une concertation continue : les outils d'information et de communication

4.1. Des canaux variés de communication pour une concertation ouverte

Tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi-H, Lannion-Trégor Communauté a veillé à mettre en œuvre une stratégie de communication claire, lisible et continue, afin de garantir l'accessibilité de l'information, de favoriser l'implication citoyenne et de soutenir la dynamique participative engagée depuis 2022.

- Une identité visuelle reconnaissable pour porter la concertation

Dès les premières étapes, une identité visuelle spécifique a été conçue pour incarner le processus de concertation autour du PLUi-H. Cette identité repose sur un univers graphique coloré et contemporain, articulé autour de deux principes :

- Lisibilité : rendre les documents complexes (règlement, zonage, calendrier...) plus accessibles au grand public ;
- Cohérence visuelle : assurer une reconnaissance immédiate des supports liés à la concertation (affiches, invitations, panneaux, publications, bannières numériques...).

Cette charte graphique a été déclinée sur l'ensemble des supports imprimés et numériques, contribuant à créer un repère visuel fort pour les habitants tout au long de la démarche. Elle a permis d'ancrer le PLUi-H dans une dynamique de proximité, d'écoute et de transparence.

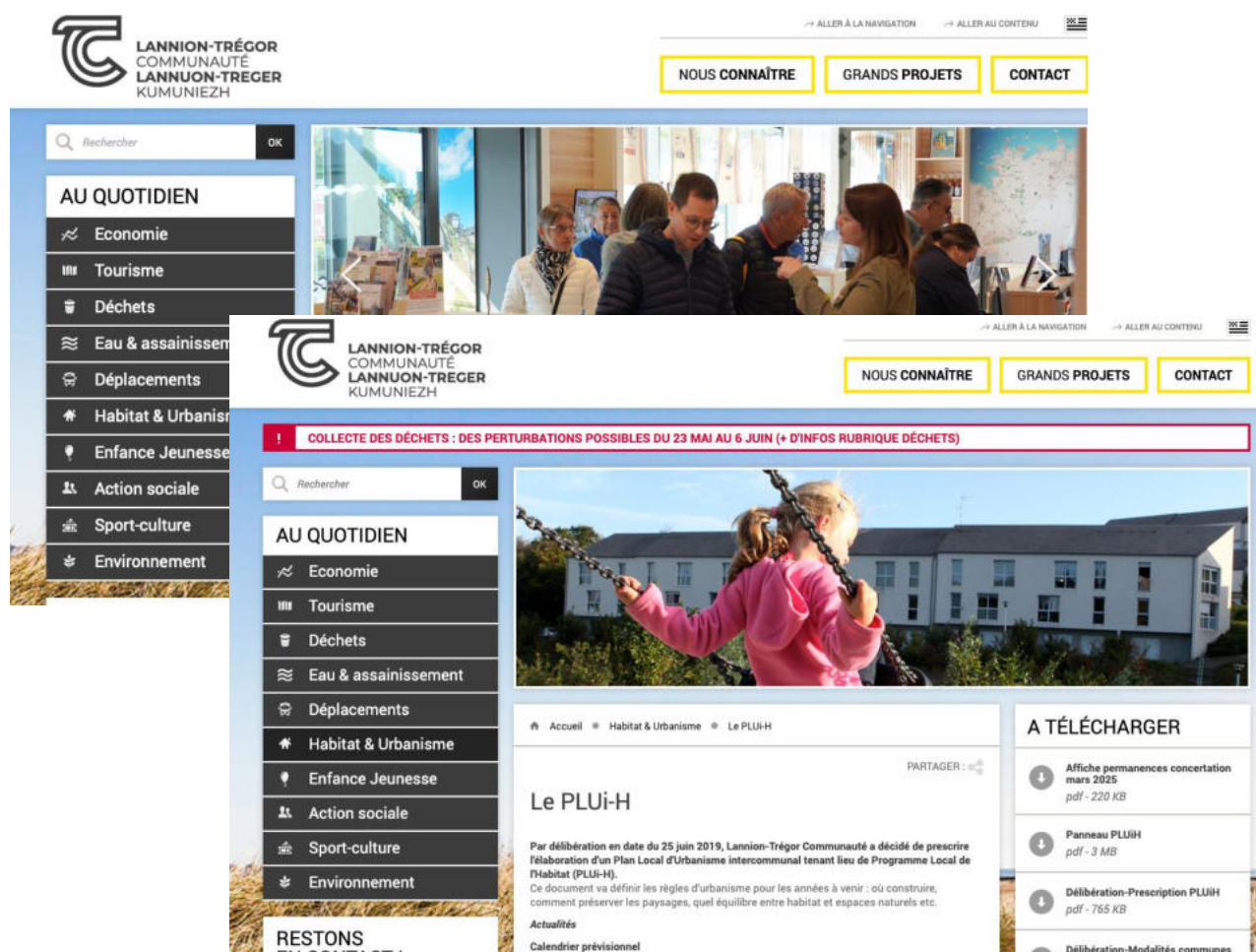


- Le site internet : un espace ressource et interactif

Le site internet de Lannion-Trégor Communauté a constitué l'un des principaux vecteurs d'information et d'implication du public. Une page dédiée au PLUi-H a été régulièrement actualisée tout au long du processus pour permettre à chacun :

- De s'informer sur les grandes étapes du projet, les enjeux réglementaires, les orientations du PADD, etc. ;
- De télécharger les documents de travail (cartes, calendriers, présentations, bilans de concertation, supports des réunions publiques...) ;
- De participer à travers des formulaires de contact, de dépôt de requêtes ou de prise de rendez-vous pour les permanences.

Le site a ainsi permis de maintenir un lien constant entre la collectivité et les habitants, y compris en dehors des temps forts de concertation. Il a contribué à faire du PLUi-H un projet vivant, transparent et évolutif.



Le PLUI-H

Par délibération en date du 25 juin 2019, Lannion-Trégor a élaboré un Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat (PLUI-H).
Ce document a pour but de définir les règles d'urbanisme pour comment préserver les paysages, quel équilibre

Actualités

Calendrier prévisionnel

Après une étape de concertation au printemps 2023, la concertation se poursuit avec les habitants du territoire.

NOUS CONNAÎTRE

GRANDS PROJETS

CONTACT

un outil réglementaire

qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU, PLU-Intercommunal, etc.) aujourd'hui en vigueur et s'appliquera également sur les zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

des zones constructibles, voiries et équipements publics (routes, patrimoine bâti, etc.) à partir desquelles les actes et autorisations (Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont

A TÉLÉCHARGER

- Affiche permanences concertation mars 2025 pdf - 220 KB
- Panneau PLUIH pdf - 3 MB
- Délibération-Préscription PLUIH pdf - 765 KB
- Délibération-Modalités communes pdf - 467 KB
- Délibération-débat PADD pdf - 15 MB
- PADD pdf - 6 MB
- Point d'étape de la démarche PLUIH (septembre 2024) pdf - 2 MB

- Courriers, mails et formulaires : des échanges individualisés et réactifs

Dès le lancement de la concertation, Lannion-Trégor Communauté a ouvert plusieurs canaux de contact direct pour recueillir les questions, les remarques et les propositions des habitant·es. Des formulaires en ligne, ainsi qu'une adresse mail dédiée, ont permis d'assurer une veille permanente des attentes citoyennes.

En parallèle, de nombreux courriers postaux ont été réceptionnés et traités individuellement par les services. Ces échanges ont représenté une source importante d'ajustement du projet, permettant de répondre à des situations concrètes et de nourrir le travail de zonage et de rédaction réglementaire. Au total, plusieurs centaines de requêtes ont été analysées, montrant l'appropriation du projet par la population.

Accueil • Habitat & Urbanisme • Le PLUi-H

PARTAGER :

Le PLUi-H

Par délibération en date du 25 juin 2019, Lannion-Trégor Communauté a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Ce document va définir les règles d'urbanisme pour les années à venir : où construire, comment préserver les paysages, quel équilibre entre habitat et espaces naturels etc.

Actualités

Calendrier prévisionnel

Après une étape de concertation au printemps, le PLUi-H devrait être arrêté par le conseil communautaire à l'été 2025. Puis – après une phase de consultations (autorité environnementale, organismes consulaires, services de l'Etat etc.) – il sera soumis à enquête publique en vue d'une approbation courant 2026.

- **Le PLUi-H : un outil réglementaire**

Le PLUi-H est le document qui régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, sur les 57 communes. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU ou cartes communales) aujourd'hui en vigueur et s'appliquera également sur les communes non couvertes par un document d'urbanisme aujourd'hui.

- **Le PLUi-H :**
 - Fixe l'emplacement des futures zones constructibles, voiries et équipements publics
 - Institue des protections (milieu naturel, patrimoine bâti, etc.)
 - Détermine les règles de construction à partir desquelles les actes et autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, ...) sont instruits.

Tout comme un PLU communal, le PLUi-H comprend :

- Un rapport de présentation
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

A TÉLÉCHARGER

- ↓ Affiche permanences concertation mars 2025
pdf - 220 KB
- ↓ Panneau PLUiH
pdf - 3 MB
- ↓ Délibération-Prescription PLUiH
pdf - 765 KB
- ↓ Délibération-Modalités communes
pdf - 467 KB
- ↓ Délibération-débat PADD
pdf - 15 MB
- ↓ PADD
pdf - 6 MB
- ↓ Point d'étape de la démarche PLUiH (septembre 2024)
pdf - 2 MB

INFO UTILE

Contact:

Tel : 02 96 05 09 00

Mail : pluih@lannion-tregor.com

- Le journal communautaire : un relai de proximité

Le journal de Lannion-Trégor Communauté, diffusé à l'échelle des 57 communes, a régulièrement consacré des articles au PLUi-H. Ces publications ont permis de restituer les grandes étapes du projet, de valoriser la participation citoyenne, et de diffuser des informations claires et synthétiques à l'ensemble des Trégorrois-es, y compris ceux moins familiers des outils numériques.



- Les réseaux sociaux : relayer, mobiliser, illustrer

Les réseaux sociaux de Lannion-Trégor Communauté (X, LinkedIn et Facebook) ont joué un rôle central dans la visibilité et la mobilisation autour du PLUi-H.

En 2023



Tweet épinglé
Agglo LannionTrégor @AggloLTC · 17 mai
[CONCERTATION] 🌟 Bien vivre en Trégor : prenez la parole ! Des réunions publiques vous sont proposées pour vous exprimer sur les orientations des 3 plans : PLUiH, Plan de mobilité et PCAET + d'infos
lannion-tregor.com/fr/actualite/2...



En 2025

Lannion-Trégor Communauté
13 février, 17:30

[AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE]

PLUI-H : Les élus au cœur de la réflexion territoriale

Depuis hier soir à Perros-Guirec et jusqu'à mi-mars, les élus de Lannion-Trégor Communauté vont à la rencontre des conseillers municipaux pour échanger sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-H).

L'objectif ?
Partager les avancées du projet, expliquer les prochaines étapes et garantir une information claire et accessible.

Les élus des communes tiennent aussi le crayon, pour construire collectivement un projet qui façonnera notre cadre de vie. La concertation va bientôt s'ouvrir à nouveau au public... car votre avis compte aussi !

Restez connectés, les séquences publiques arrivent bientôt, en mars et avril !



Boostez cette publication pour une plus grande couverture pour Lannion-Trégor Communauté.

Booster la publication

1 partage

Par Aurélie Dubois • 13/02/2025

Lannion-Trégor Communauté
7112 abonnés
3 sem. • Modifié

[AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE]

Depuis hier soir à Perros-Guirec et jusqu'à mi-mars, les élus de ... plus



Mickaël THOMAS et 35 autres personnes

4 republications

J'aime Commenter Republier

Lannion-Trégor Communauté
27 février, 12:13

[URBANISME : VOTRE AVIS COMPTE]

PLUI-H... quoi ???

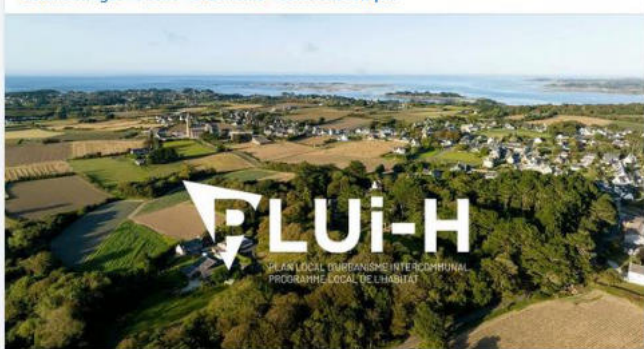
Derrière ce sigle un peu technique se cache un projet qui façonnera votre quotidien : où construire demain, comment préserver nos paysages, quel équilibre entre habitat et nature...

L'Agglo élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et vous êtes concernés ! Venez consulter le projet et découvrir le règlement graphique en cours de construction. C'est l'occasion de comprendre comment votre cadre de vie évoluera et de donner votre avis.

Quand ? du 17 mars au 2 avril
Ou ? Dans un des Espaces France Services proche de chez vous
Dates des permanences sur www.lannion-tregor.com

Ensemble, imaginons le futur de notre territoire.

#LannionTregor #PLUIH #Urbanisme #VotreAvisCompte



Boostez cette publication pour une plus grande couverture pour Lannion-Trégor Communauté.

Booster la publication

Par Aurélie Dubois • 04/03/2025

Lannion-Trégor Communauté
7112 abonnés
2 j. •

[URBANISME]

Et si vous participiez à l'aménagement de votre territoire ?

Construire demain, préserver nos paysages, mieux équilibrer habitat et nature... Tout cela ne se décide pas sans vous !

Lannion-Trégor Communauté élabore en ce moment son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-H). Un projet clé qui impactera notre cadre de vie. Votre avis compte !

Participez et venez découvrir le règlement graphique en cours de construction.

Quand ? Du 17 mars au 2 avril
Où ? Dans un Espace France Services près de chez vous

Retrouvez toutes les dates des permanences ici <https://urls.fr/guH5B2>

Ensemble, construisons l'avenir de notre territoire !

#Urbanisme #PLUIH #TerritoireDeDemain #ParticipationCitoyenne



Samuel Jouan et 17 autres personnes

10 republications

Lannion-Trégor Communauté
9 avril, 12:30 · 100

[PLUIH : la concertation se poursuit]

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-H) est en pleine construction ! Avant l'arrêt de celui-ci au Conseil communautaire de juin prochain, nous vous invitons à participer aux 4 dernières réunions publiques pour échanger et poser vos questions.

Ces réunions permettront de revenir sur les échanges et les questionnements exprimés par les habitants et les élus lors des dernières permanences ou temps d'échanges et d'y apporter des réponses.

📅 Quand ?

- mercredi 23 avril à Trébeurden – Salle du Sémaphore
- jeudi 24 avril à Rospez – Salle des fêtes
- mercredi 30 avril à Penvénan – Salle des fêtes
- mercredi 7 mai à Plouñevéz-Moëdec – Salle polyvalente

🕒 Horaires : 18h-20h

Ces réunions seront animées par l'Atelier « Le bruit qui court », en présence des élus 🗳️

Plus d'infos ➡️ <https://urls.fr/NNcol>



PLUI-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PÉRIODE DE CONCERTATION

RÉUNIONS PUBLIQUES
du 23 avril au 7 mai 2025

Boostez cette publication pour une plus grande couverture pour Lannion-Trégor Communauté. [Booster la publication](#)

👤 Partager et 14 autres personnes · 2 commentaires · 20 partages

Lannion-Trégor Communauté
7 297 abonnés
6 j · 100

[RÉUNIONS PUBLIQUES – PLUIH]

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-H) est en pleine construction et sera arrêté au Conseil communautaire de juin prochain.

Après la tenue de 2 réunions publiques à Trébeurden et Rospez, riches en échange, la semaine dernière, nous vous invitons à participer aux 2 dernières réunions publiques pour échanger et poser vos questions.

Ces réunions permettront de revenir sur les échanges et les questionnements exprimés par les habitants et les élus lors des dernières permanences ou temps d'échanges et d'y apporter des réponses.

📅 Quand ?

- mercredi 30 avril à Penvénan – Salle des fêtes
- mercredi 7 mai à Plouñevéz-Moëdec – Salle polyvalente

🕒 Horaires : 18h-20h

Ces réunions seront animées par l'Atelier « Le Bruit qui court », en présence des élus 🗳️

Plus d'infos ➡️ <https://urls.fr/tVEhUO>

#Urbanisme #Territoire #PLUIH #LannionTregor




PLUI-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PÉRIODE DE CONCERTATION

RÉUNIONS PUBLIQUES
du 23 avril au 7 mai 2025

👤 Partager et 14 autres personnes · 1 commentaire · 6 repubblications

👍 J'aime · 💬 Commenter · 🔄 Republier

Lannion-Trégor Communauté
7 279 abonnés
2 sem · 100

[PLUIH : la concertation se poursuit]

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-H) est en pleine construction ! Avant l'arrêt de celui-ci au Conseil communautaire de juin prochain, nous vous invitons à participer aux 4 dernières réunions publiques pour échanger et poser vos questions.

Ces réunions permettront de revenir sur les échanges et les questionnements exprimés par les habitants et les élus lors des dernières permanences ou temps d'échanges et d'y apporter des réponses.

📅 Quand ?

- mercredi 23 avril à Trébeurden – Salle du Sémaphore
- jeudi 24 avril à Rospez – Salle des fêtes
- mercredi 30 avril à Penvénan – Salle des fêtes
- mercredi 7 mai à Plouñevéz-Moëdec – Salle polyvalente

🕒 Horaires : 18h-20h

Ces réunions seront animées par l'Atelier « Le bruit qui court », en présence des élus 🗳️

Plus d'infos ➡️ <https://urls.fr/NNcol>



PLUI-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PÉRIODE DE CONCERTATION

RÉUNIONS PUBLIQUES
du 23 avril au 7 mai 2025

15 · 1 commentaire · 3 repubblications

Réactions

👍 J'aime · 💬 Commenter · 🔄 Republier

Commenter en tant que Lannion-Trégor Communauté...

Lannion-Trégor Communauté
28 avril, 12:30 · 100

[RÉUNIONS PUBLIQUES – PLUIH]

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-H) est en pleine construction et sera arrêté au Conseil communautaire de juin prochain.

Après la tenue de 2 réunions publiques à Trébeurden et Rospez, riches en échange, la semaine dernière, nous vous invitons à participer aux 2 dernières réunions publiques pour échanger et poser vos questions.

Ces réunions permettront de revenir sur les échanges et les questionnements exprimés par les habitants et les élus lors des dernières permanences ou temps d'échanges et d'y apporter des réponses.

📅 Quand ?

- mercredi 30 avril à Penvénan – Salle des fêtes
- mercredi 7 mai à Plouñevéz-Moëdec – Salle polyvalente

🕒 Horaires : 18h-20h

Ces réunions seront animées par l'Atelier « Le bruit qui court », en présence des élus 🗳️

Plus d'infos ➡️ <https://urls.fr/tVEhUO>

Vivre à Plouñevéz-Moëdec · Penvénan et ses alentours : au fil des news




PLUI-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PÉRIODE DE CONCERTATION

RÉUNIONS PUBLIQUES
du 23 avril au 7 mai 2025

20 · 1 commentaire · 6 repubblications

👍 J'aime · 💬 Commenter · 🔄 Republier

➤ La presse locale : une couverture régulière

La collaboration étroite avec les médias locaux (Le Télégramme, Ouest-France, Tregor.fr...) a assuré une couverture constante de la démarche. Articles de fond, comptes-rendus de réunions, interviews d'élus ou d'experts ont contribué à l'ancrage territorial du projet et à sa compréhension par le plus grand nombre. La presse a également relayé les appels à participation, amplifiant ainsi la portée de la concertation.

Ouest-France 29/06/22

Bien vivre en Trégor, une consultation publique ouverte

Lannion-Trégor communauté s'est engagée depuis plusieurs mois dans un travail de planification à travers l'établissement de trois grands plans : le plan climat air énergie territorial ; le plan de mobilité et le plan local d'urbanisme intercommunal.

Si chacun de ces documents fait l'objet d'un travail spécifique, l'Agglo a néanmoins souhaité mener une démarche d'élaboration conjointe et concertée avec différents acteurs du territoire, tant les enjeux portés par ces trois documents sont étroitement liés, ceci afin de veiller à ce que les actions mises en œuvre dans le cadre de chacun de ces documents soient bien cohérentes et complémentaires.

Un travail de diagnostic commun a ainsi été engagé depuis près d'un an et disponible à la consultation du 15 juin au 15 août, sur le site internet de LTC.

AGGLO. Des réunions publiques

Lannion-Trégor Communauté lance une série de trois réunions publiques pour autour de trois plans : le plan local d'urbanisme, le plan de mobilités et le plan climat air énergie territorial. Après une diagnostic, une enquête en ligne auprès de 900 personnes « des orientations ont été définies et la population pourra de nouveau s'exprimer lors de ces réunions. »

Mercredi 24 mai à 19 h à la salle du Carec à Ploubezre, vendredi 9 juin à 19 h à la salle l'éventail à Minihy-Tréguier et le lundi 19 juin à 19 h à la salle des fêtes de Ploumilliau.

Ouest-France
Mardi 23 mai 2023

Quel Trégor demain ? L'agglo à l'écoute



« L'idée est de savoir comment les habitants envisagent l'avenir », précise Stéphanie Laurent, pour l'Agence La Bruit qui court, missionnée par l'UC pour élaborer la concertation citoyenne (ici une photo aérienne de la Côte de Granit Rose).

Habitat, mobilités, environnement. Pour élaborer ses plans stratégiques, Lannion-Trégor Communauté invite la population à s'exprimer lors de trois réunions publiques à Ploubezre, Minihy-Tréguier et Ploumilliau.

Jérôme Bouin

« On veut écouter les besoins et les préoccupations », justifie Gervais Egault, président de Lannion-Trégor Communauté (LTC). Depuis deux ans, les élus de l'agglo travaillent à l'élaboration de trois grands plans

sur les thématiques de l'habitat, des mobilités et de l'environnement. Ils ont pour nom des acronymes plus ou moins connus : PLUI-H pour Plan local d'urbanisme et habitat intercommunal, PDM pour Plan de mobilité et PCAET pour Plan climat air énergie territorial. Pour la première fois, ces trois plans seront élaborés ensemble et de manière concertée, annonçant l'agglo le 15 mai en présentant la démarche à la presse locale.

Une concertation menée par le bruit qui court

Et pour embarquer les citoyens, LTC s'est attaché les services de l'Agence Le Bruit qui court, spécialisée dans la concertation citoyenne. Après un premier diagnostic, l'agence a mené, l'été dernier, une consultation auprès des habitants recueillant 900 contributions, explique Stéphanie Laurent, sa cofondatrice. Avant des entretiens approfondis avec 30 personnes.

Pratique
Ce mercredi, à Ploubezre, salle du Carec ; vendredi 9 juin à Minihy-Tréguier, salle l'éventail ; lundi 19 juin à Ploumilliau, salle des fêtes. Plus d'infos sur le site de l'agglo.

Le Télégramme 24/05/23

Trégorrois, à vos idées pour le Trégor de demain !

Pour y vivre épanoui, comment envisager d'habiter, travailler et se déplacer dans le Trégor d'ici 10 à 20 ans ? C'est la question posée aux habitants, qui auront la parole pour exprimer leurs avis et envies.

Pourquoi ? Comment ?

D'où vient l'idée d'une vaste consultation des habitants du Trégor ?

C'est une initiative lancée par Lannion-Trégor communauté (LTC) : à compter de mercredi, trois soirées vont être proposées aux Trégorrois pour leur donner l'occasion de s'exprimer sur de grandes thématiques auxquelles travaille l'Agglo. « Nous sommes convaincus de la nécessité d'impliquer les Trégorrois dans l'action publique en sondant leur perception du Trégor tel qu'ils l'envisagent demain et dans 20 ans. Ceci pour bâtir un programme et des orientations qui correspondent au mieux à leurs besoins, à leurs attentes », s'est fixé comme cap Gervais Egault, le maire de Louarnec et président de Lannion-Trégor communauté (LTC). Avec un cadre : « Préserver les grands équilibres environnementaux qui nous permettront de répondre au défi de l'urgence climatique ».

En quoi la démarche est-elle en phase avec le quotidien des Trégorrois ?

Parce qu'il s'agit de questions de « mobilités, d'habitat, de lien social et de santé. On y parlera aussi de transition énergétique et économique... », détaillent les élus communautaires, qui ont mis ces thématiques au cœur du projet de territoire « Cap 2040 » bâti l'an dernier. « L'idée est d'aborder comment habiter, travailler et se déplacer ici demain, comment on a envie de vivre et de se retrouver dans le Trégor », décrivent ces élus qui invitent à porter « un regard neuf, critique et constructif ».

Ces réunions sont-elles l'occasion d'émettre des critiques vis-à-vis des orientations et projets déjà actés par LTC ?

Qu'on ne se trompe pas de forme : « Ces réunions publiques n'ont pas vocation à devenir le théâtre de débats, avisent les élus. Nous, nous



Habitat, mobilités, santé, développement économique... On parlera de ça et de bien d'autres choses aux réunions lancées par l'Agglo, qui invite les habitants à exprimer le Trégor dont ils veulent pour demain. Ici, une vue de Tréguier.

(Photo : Marc Ollivier/Ouest-France)

serons là en position d'écoute en questionnant les habitants sur leurs idées pour demain ».

Sous quelle forme auront lieu ces réunions (1) ?

Organisées à Ploubezre, puis Minihy-Tréguier et Ploumilliau, ces réunions s'articuleront autour d'une première partie « basée sur l'écoute et l'échange pour entendre ce que les Trégorrois ont à dire ». La seconde, en revanche, se déroulera « en notre absence », soulignent les élus, « pour encourager les gens à s'exprimer le plus librement possible ». Avec des groupes qui se constitueront autour d'ateliers thématiques.

Pourquoi cette concertation maintenant ?

Le moment a semblé opportun à l'Agglo, actuellement engagée dans un travail souterrain, mais conséquent de planification : « Comme on bâtit simultanément trois plans (le

Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, le Plan de mobilités et le Plan climat air énergie territorial), il nous a paru cohérent d'éclairer les orientations qu'on pourrait prendre par les attentes et les remontées des citoyens sur ces différents sujets, observe Gervais Egault. Quitte à infléchir ou accentuer certains axes ».

Une première, cette concertation avec la population ?

Sous cette forme, oui. La population avait eu en revanche l'occasion de

s'exprimer à l'occasion de l'enquête en ligne, l'été dernier, qui avait recueilli près de 900 contributions. Mais être invité(e) à exprimer ses idées de vive voix peut inciter à en formuler de nouvelles...

Céline MARTIN.

(1) Les réunions débuteront à 19 h. Mercredi, à la salle du Carec, à Ploubezre. Vendredi 9 juin, à 19 h, à la salle de l'éventail, à Minihy-Tréguier. Lundi 19 juin, à 19 h, salle des fêtes de Ploumilliau. Pré-inscription par mail : pluhi@lannion-tregor.com

« On veut écouter les Trégorrois sur la façon dont ils se projettent sur ce territoire. Comment ils veulent vieillir et se déplacer à l'avenir, par exemple ? Ensuite, on fera infuser ces préoccupations dans nos programmes et dispositifs à venir. »

Annie Bras-Denis, maire de Plouaret et vice-présidente à LTC.

MINIHY-TRÉGUIER VIVRE DANS LE TRÉGOR

Concertation avec les habitants

Initiée par Lannion Trégor Communauté, une concertation avec les habitants a été lancée pour échanger avec eux sur leur vie future dans le Trégor. Habiter, se déplacer, travailler, se soigner, comment voient-ils leur avenir sur le territoire dans les 20 ans qui viennent, compte tenu du plan de transition écologique qui se met en place ?

Une petite centaine d'habitants avaient fait le déplacement, et Gervais Egault, président de Lannion Trégor Communauté était à leur écoute. Un premier temps collectif d'échanges était prévu, avant que le public se répartisse en trois ateliers différents pour formuler leurs propositions. Une réunion du même type était prévue deux jours plus tard avec les élus seuls.

Trois axes de discussion

Trois thèmes étaient les axes principaux de la discussion : le futur Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUIH) qui va cadrer pour au moins 20 ans les constructions et l'accès à la propriété, le Plan

de mobilité, et le plan climat air énergie territorial.

Le public, très intéressé a surtout exprimé leurs inquiétudes actuelles : un jeune homme s'inquiète « je suis né ici dans une maison, et je ne suis pas sûr de pouvoir acheter une maison étant donné le prix de l'immobilier », une retraitée « il y

a trop de tourisme, trop de monde on ne peut pas continuer à empiéter sur la campagne », « comment articuler tourisme et vie locale ? », « Faut-il penser à un habitat léger ? », « les problèmes entre la côte et l'intérieur des terres ne sont pas les mêmes, ni entre les villes et la campagne ».

Les questions étaient nombreuses, et une certaine inquiétude sur l'avenir également. Gervais Egault a rappelé que le but de ces plans était bien de trouver des solutions pour être ensemble, vivre, habiter, et bouger, tout en préservant l'économie pour les jeunes, et en tenant compte des enjeux climatiques pour demain.

Les Trégorrois ont la parole sur l'avenir du territoire

Invités par Lannion Trégor Communauté à s'exprimer sur la mobilité, l'habitat et le climat, des Trégorrois ont présenté leurs attentes aux élus, vendredi à Ploubezre.



Les transports et commerces, le logement, le climat et la planification de la vie communale ont été abordés par des intervenants venus de toute l'agglomération de Lannion Trégor Communauté.

à Lannion

La première pour Lannion Trégor Communauté (LTC) a été l'agglomération climatique pour la première fois. Les élus ont pu entendre les attentes des habitants sur la mobilité, l'habitat et le climat.

« Il y a la Croix-Rouge sur la crise et une association pour la population plus rurale », a-t-il souligné. « Les fractures entre le Trégor rural et urbain », a-t-il souligné. « Les jeunes et les seniors », a-t-il souligné. « Les jeunes et les seniors », a-t-il souligné.

« Les fractures entre le Trégor rural et urbain », a-t-il souligné. « Les jeunes et les seniors », a-t-il souligné. « Les jeunes et les seniors », a-t-il souligné.

« Les fractures entre le Trégor rural et urbain », a-t-il souligné. « Les jeunes et les seniors », a-t-il souligné. « Les jeunes et les seniors », a-t-il souligné.

Le Haut Trégor

TRÉGUIER

INTERCOMMUNALITÉ

Futur plan d'urbanisme : priorité au logement

Avec la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en ligne de mire pour 2050, les collectivités doivent repenser entièrement leurs plans d'urbanisme. Une réunion publique organisée par Lannion Trégor Communauté a rassemblé presque 200 personnes à la salle des fêtes. Que prévoit le futur Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUIH) qui doit prendre effet à partir de 2026 ?

« Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les maires, qui se sont fait le relais auprès des habitants. Quels sont leurs besoins ? Leurs attentes ? Ce ne sont pas les services de LTC qui ont élaboré ce document, mais la population et les maires. La proximité a toujours été notre souci », explique Gervais Egault.

Un défi

Trouver un équilibre pour 57 communes avec des problématiques très différentes, entre développement économique, emploi, qualité de la vie, ruralité, centres urbains, tourisme, etc. « Une chose est certaine : on va dynamiser le logement, c'est notre priorité absolue », poursuit l' élu.

L'objectif est d'arriver à zéro consommation de terres agricoles en 2050, il va donc falloir répartir équitablement les surfaces constructibles sur le territoire de LTC. « Entre 2026 et 2040, on pourra consommer 300 hectares de terres pour les infrastructures, les logements et les équipements, 50 hectares seront consacrés aux zones d'activités économiques, 30 hectares



Gervais Egault et Guirec Arhant.

500 logements par an

Cinq cents logements par an sont prévus à la construction, soit 7 500 d'ici 2040. « Si le dynamisme de demain est dans le logement, il faut qu'il soit bien réparti dans le temps et dans l'espace. C'est essentiel que la centralité soit privilégiée dans la production de logements », rappelle Guirec Arhant. Il y a un travail de fourni à faire dans chaque

AMÉNAGEMENTS. Le logement, priorité du futur PLUI-H de l'Agglo

Alors que les collectivités sont confrontées à des besoins croissants de logements, elles doivent dans le même temps réduire de façon drastique leur consommation des terres agricoles. C'est la loi ZAN (Zéro artificialisation nette) qui l'impose. Il est donc devenu nécessaire de repenser entièrement les plans d'urbanisme.

300 ha consommables d'ici 2040

Lannion-Trégor Communauté s'y attelle depuis 2019, avec les élus locaux et les habitants. Le 6 septembre dernier, lors d'une réunion publique suivie par près de 200 personnes à la salle des fêtes de Tréguier, son président Gervais Egault a rappelé la démarche conduite depuis 5 ans, présentée l'avancement des travaux, répondu aux interrogations.

Le futur Plan local d'urbanisme intercommunal, valant Programme local de l'habitat (PLUI-H) qui prendra effet en 2026, s'inscrit dans un plan plus global, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). L'enjeu : concilier les équilibres entre les besoins économiques, d'emploi, de logement, de transports, de préservation de l'environnement, à l'échelle du territoire, en tenant compte des spécificités des communes rurales, du littoral et des centralités.

200 personnes ont assisté à la réunion publique sur le PLUI-H.

Le PLUI-H est un document « qui a été construit avec et par les communes, a rappelé Gervais Egault. Une chose est certaine : le logement reste la priorité, et l'objectif a été fixé à 500 nouveaux logements par an sur le Trégor, pour répondre à la croissance démographique que nous souhaitons sur le territoire ». Il doit cependant intégrer la contrainte du ZAN, dont l'ambition est d'arriver à zéro consommation de terres agricoles en 2050. Il faut donc allouer équitablement, d'ici là,

les surfaces sur tout le territoire. « La Région a déterminé que d'ici à 2040, 300 hectares pourront être consommés ; nous en consacrons 50 ha aux zones d'activités économiques, 30 ha aux grands équipements communautaires, 20 ha seront mis en réserve, et 200 ha seront répartis entre les communes selon les besoins calculés en logement », a détaillé Paul Le Bihan, vice-président de LTC en charge de l'aménagement du territoire.

« L'évolution des transports est nécessaire et inévitable, et aura aussi des impacts sur le PLUI-H », car les infrastructures de mobilité (parkings, bornes de

recharge, etc) rentrent en ligne de compte dans le quota de surfaces constructibles allouées aux communes, a précisé Carine Hue, vice-présidente de LTC en charge des mobilités.

Recenser friches et dents creuses

Il est donc primordial dans chaque commune de recenser et réutiliser les surfaces déjà consommées, telles les friches, les bâtiments désaffectés, les dents creuses, les terrains déjà construits et donc considérés comme consommés, mais offrant des droits à construire supplémentaires... « Sans oublier que l'habitat social doit aussi être pris en compte et privilégié : 70 % de la population du territoire y est éligible », a souligné Guirec Arhant, vice-président de LTC en charge de l'habitat.

Les questions des participants ont été nombreuses, portant sur les locations saisonnières, les logements Airbnb, les logements vacants, l'augmentation des prix... « Le PLUI-H n'est pas destiné à être statique, il sera régulièrement révisé », a rassuré Gervais Egault.

■ Marianne Le Soudeur

D'ici mi-2025, le PLUi-H de Lannion-Trégor Communauté sera l'unique document réglementant le droit des sols de chaque parcelle pour les 57 communes du territoire (ici à Penvénan).



LTC, 57 communes, un seul plan d'urbanisme : ça change quoi ?

Ce vendredi, à Tréguier, LTC propose une réunion publique sur son premier plan local d'urbanisme et d'habitat, en cours d'élaboration. Quésaco ? Quel impact chez vous ? Explications.

Jérôme Boulin

C'est quoi un PLUi-H ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) est un document qui réglemente le droit des sols, sur les parcelles privées ou publiques. Il définit par exemple les règles de construction. En 2019, Lannion-Trégor Communauté (LTC) a validé la création d'un seul plan d'urbanisme à l'échelle des 57 communes. « Il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU ou cartes communales) et s'appliquera également sur les communes non couvertes aujourd'hui », précise l'agglo sur son site internet. Ces dernières sont une vingtaine, plutôt rurales, précise

Étienne Roisin, responsable du service planification de LTC.

Est-ce que, par exemple, des gens vont découvrir que leur terrain n'est plus constructible ?

C'est possible, « bien sûr », reconnaît Paul Le Bihan, maire de Lannion, vice-président à l'agglo en charge de l'aménagement du territoire. La loi Climat et résilience, votée en 2021 après la convention citoyenne sur le climat, a défini un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050, rappelle l'écu. « La loi dit qu'entre 2021 et 2031, on ne peut consommer (en foncier, NDLR) que la moitié de ce qui a été consommé dans les dix années précédentes (...)

Et entre 2030 et 2040, on va encore diminuer par deux ». Le travail de l'agglo va notamment consister à définir quelles surfaces peuvent être consommées, pour la construction par exemple ou pour les zones d'activités, les stations d'épuration, etc.

Un PLUi-H, ce n'est pas que des contraintes...

« On parle beaucoup de réduire la consommation d'espaces, rappelle Étienne Roisin, mais le PLUi-H va aussi permettre beaucoup de choses, régler des situations de changements de destination. Par exemple, quelqu'un qui a une propriété avec deux granges qui vont ainsi être répertoriées et leur permettre un changement de destination, donc créer du logement. Intégrer des règles dans des PLU anciens va aussi permettre des extensions de maison en campagne, ou créer des annexes ».

Pour-on s'attendre à des contestations, des recours en justice ?

« Il peut y en avoir », reconnaît Paul Le Bihan. Il y a quelques années, des

associations s'étaient créées à Trébouder du Pleumeur-Bodou par exemple, suivant d'autres exemples bretons, pour contester des PLU communaux.

Vous souhaitez contribuer ou faire une observation ?

Des registres sont disponibles dans les mairies et au siège de l'agglo. Le public peut aussi écrire, en précisant que ces observations portent sur le PLUi-H, à l'adresse : Lannion-Trégor Communauté, 1, rue Monge, CS 10 761, 22 307 Lannion CEDEX. Même chose par courrier électronique à l'adresse pluih@lannion-tregor.com.

Comment faire pour que la population s'empare du sujet ?

LTC a sollicité les habitants à plusieurs reprises. Un questionnaire a recueilli 900 réponses en 2022, précédé d'un sondage (abouissant à la consultation d'un podcast) ainsi que trois réunions publiques et ateliers de travail. Vendredi 6 septembre à Tréguier,

la réunion publique sera animée par l'atelier Le Brul qui court. Cette entreprise accompagne notamment les collectivités quand il s'agit d'impliquer les citoyens dans l'élaboration de projets de ce genre.

Quand le premier PLUi-H de l'agglo entrera-t-il en application ?

Le PLUi-H sera « arrêté » mi-2025 puis soumis à l'approbation des diverses instances (État, Région, Département...). Le vote des 57 communes suivra une enquête publique et l'approbation définitive, à nouveau par le conseil communautaire. Une commune, seule, peut s'opposer au PLUi-H ce qui nécessite un 2^e arrêt. Lors du second vote, la majorité qualifiée des conseillers communautaires permet son adoption par tous.

Pratique Réunion publique sur le PLUi-H de LTC, vendredi 6 septembre, à 18 h, salle des fêtes de Tréguier (4, rue de Minihy). Entrée libre.

URBANISME. PLUi-H : donnez votre avis

Lannion-Trégor Communauté élabore actuellement son Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H), document qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée, sur les 57 communes de l'Agglomération. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU ou cartes communales) aujourd'hui en vigueur et s'appliquera également sur les communes non couvertes par un document d'urbanisme aujourd'hui.

« Ce document va définir les règles d'urbanisme des années à venir : où construire, comment préserver les paysages, quel équilibre entre habitat et espaces verts », etc ».

• Pôle de Pleslin-les-Grèves : mardi 18 et mercredi 19 mars, Espace France Services de Pleslin-les-Grèves, 2 place d'Auve-lais.

• Pôle de Tréguier : mercredi 19 et jeudi 20 mars, Espace France Services de Tréguier, 12 rue Lamennais.

• Pôle de Cavan : vendredi 21 et lundi 24 mars, Espace France Services de Cavan, 2 rue Maurice Denis.

• Pôle de Lannion : mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 mars, siège de Lannion-Trégor Communauté, 3 rue Claude Chappé à Lannion.

• Pôle de Perros-Guirec : vendredi 28, lundi 31 mars, mardi 1^{er}, mercredi 2 avril, pôle Phoenix, route du Radôme à Pleumeur-Bodou.

Des réunions publiques de restitution se tiendront du 23 avril au 7 mai prochains : pôle de Perros-Guirec mercredi 23 avril, pôles de Cavan et Lannion jeudi 24 avril, pôles de Tréguier et Lézardrieux mercredi 30 avril, pôles de Plouaret et Pleslin-les-Grèves mercredi 7 mai.

Le PLUi-H devrait être arrêté

lisez le projet

Les habitants que l'Agglo, des rencontres programmées entre le 17 et le 24 avril dans les espaces publics, sur RDV le matin 9 h 00 et sans RDV 17h. « Les Trégor-nant ainsi consulter

Les riverains bien renseignés sur le futur PLUi-H



Étienne Roisin, responsable du service planification à LTC, a reçu le public à Kéran-tour.

• Les services d'urbanisme de LTC ont organisé deux journées rencontres avec les habitants de la presqu'île sur le futur PLUi-H pour leur permettre de mieux cibler les changements qui pourraient intervenir. L'inquiétude première est de savoir quel terrain, constructible aujourd'hui, ne le sera plus. Plus de 50 personnes sont venues sur les

deux jours, elles ont été reçues par Étienne Roisin, responsable service planification à LTC et ses collaborateurs.

Pratique Il est toujours possible de se renseigner (plutôt par mail : pluih@lannion-tregor.com) pour un meilleur suivi des demandes, jusqu'au 2 avril.

La PHRASE de la SEMAINE

Si nous n'avons pas de PLUi-H d'ici février 2028, plus rien ne se passe dans le Trégor, plus aucun terrain ne peut être rajouté à l'urbanisation.

GERVAIS EGAULT,

président de LTC,

lors d'une réunion publique de restitution à Penvénan



■ Lire page 52

PENVÉNAN

La concertation sur le plan d'urbanisme de Lannion Trégor se poursuit

• Fruit de quatre années de travail, le prochain Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) élaboré par LTC entre dans sa phase finale. La réunion publique organisée à Penvénan, mercredi, a permis à Gervais Egault, président de LTC, à Guirec Arhanit, vice-président en charge de l'habitat et du logement, et à Paul Le Bihan, pour l'aménagement, d'expliquer les enjeux de la démarche engagée depuis 2019.

La priorité au logement

Gervais Egault a expliqué : « Aucun Plu aujourd'hui n'a pris en compte la loi Climat et résilience, qui impose de stopper la consommation de terres agricoles à l'horizon 2050. La Région nous attribue un quota de 300 hectares pour l'ensemble de nos 57 communes, à décliner pour nos activités économiques, nos logements et nos équipements structurants ».

Avec la question du logement au cœur de ses priorités, l'agglo maintient son objectif ambitieux de 7 500 logements sur les quinze prochaines années, malgré un cadre restrictif. « 500 logements par an, ce n'est pas rien, ce serait même un record absolu dans l'histoire de notre territoire », explique Guirec Arhanit.

Le public a pu poser des questions : pourquoi avoir déplacé le centre du village à Buguelès ? Qu'en est-il de la zone d'activités de Pen ar Guer et des 40 habitations menacées par le recul du trait de côte ? Quid des maisons secondaires et des logements pour les jeunes... ? Avec franchise, les élus n'ont esquivé aucune réponse.



Denise Prud'homme, en compagnie de Gervais Egault, Guirec Arhanit et Paul Le Bihan lors de la réunion de présentation du PLUi-H, mercredi soir, à Penvénan.

HABITAT. L'Agglo concertée sur le PLUiH

TREQUIER. Depuis plusieurs mois, Lannion Trégor Communauté est engagée dans une démarche d'élaboration de trois grands plans : le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH), le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et le Plan « Dans un souci de proximité et d'écoute », l'Agglo a entrepris d'élaborer une démarche de concertation auprès des habitants, des élus et d'un ensemble de partenaires. Après deux premières phases de concertation auprès de la population en 2022 et 2023, vendredi 6 septembre à 18h à la salle des fêtes de Tréguier (4

rue de Minihy) et portera sur le PLUiH, valant programme local de l'habitat (entrée libre). Celle-ci permettra de revenir sur les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pièce maîtresse du PLUiH, orientations également partagées et travaillées auprès des maires et de l'ensemble des élus du territoire ; sur le calendrier global de la démarche et la poursuite de la rédaction des autres pièces du PLUiH, notamment le zonage et le règlement. Cette réunion sera animée par l'atelier Le Bruit qui court.

■ En savoir plus sur la démarche : www.lannion-tregor.com (rubrique Grands Projets).

Autour de Perros

CANTON DE PERROS

PLUiH. Comment concilier les restrictions de construction et la création de 7 500 logements ?

Le prochain PLUiH sera le résultat de nombreuses consultations sur l'ensemble du territoire de LTC. Il devra répondre à la nécessité de nouveaux logements en limitant l'artificialisation de sols.

LTC a organisé une première réunion de restitution sur le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat) au Séminaire, à Trébeurden, mercredi 23 avril. L'ensemble de la population du canton de Perros y était convié. Gervais Egault, président de LTC, Paul Le Bihan, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de la planification et de l'urbanisme, et Guirec Arhanit, vice-président chargé de la culture, du patrimoine et de l'habitat, ont présenté le fruit des consultations menées depuis 2021, avec les élus des 57 communes, la population et les partenaires institutionnels et associatifs. Ils ont répondu aux nombreuses questions de la petite centaine de personnes. Le président de LTC a tout de même regretté une participation trop faible.

7 500 logements prévus sur 20 ans

La création de 7 500 logements, dans les vingt prochaines années, sur le territoire de LTC, est estimée nécessaire. Elle se fera dans le cadre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). « Du neuf et de la réhabilitation. On passe à l'action et



Gervais Egault, Guirec Arhanit et Paul Le Bihan ont présenté les objectifs du PLUiH au Séminaire de Trébeurden.

on réduit la consommation de terrains », martèle Guirec Arhanit. Les friches et l'ancien sont clairement visés. Dans la salle, Mickaël évoque l'élévation des bâtiments comme solution à une moindre emprise au sol. Paul Le Bihan est très clair : les règles qui s'appliquent, tant en ville que dans la bande des 100 m du littoral, continuent à s'appliquer. Une élévation

constitue une augmentation de surface. « 150 logements seront créés à l'emplacement du collège Le Goffic. Le hauteur dépend de la zone dans laquelle on est. » Les lotissements de maisons individuelles, c'est fini. »

Patrimoine

Pour Guirec Arhanit, « le Trégor est attractif par sa

qualité paysagère et patrimoniale ». LTC s'appuie sur un inventaire déjà réalisé par

le département dans les années 2000. LTC est la première EPCI en Bretagne à avoir signé une convention avec la Fondation du patrimoine. « On mettra en place des outils », assure-t-il à propos de la rénovation.

L'habitat léger

Une habitante évoque l'installation d'habitats légers sur les STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée). « C'est un sujet. On en parle », soutient Gervais Egault. LTC a contribué à l'implantation d'une tiny house en Argot.

Économie et commerces

45 ha sont réservés pour l'implantation d'entreprises. « Il y a aussi des friches à réhabiliter », indique Gervais Egault. « Chaque commune a dû identifier les anciens

bâtiments agricoles, 5 000 bâtiments sont susceptibles de changer de destination. »

« Il faut que les commerces de proximité restent en centre-ville », maintient Paul Le Bihan. Un commerce vendu doit-il rester un commerce ? « Il faut des règles », assure-t-il.

Locations saisonnières

Katell de Preumeur, s'inquiète de la prolifération des locations saisonnières au détriment des besoins de logements à l'année. « Il faut légiférer », insiste Gervais Egault, rejoint en cela par Guirec Arhanit. « Le suivi de la mise en place des quotas est compliqué. On constate des effets de bord. Le problème se déplace plus loin. C'est un bon équilibre à trouver. »

■ Contact : pluih@lannion-tregor.com

→ Une prochaine enquête publique

Le PLUiH doit être arrêté en juin 2025 avant que l'enquête publique ne soit lancée. Des modifications sont toujours possibles tout en restant cohérentes. Elles ne doivent pas aller à l'encontre du PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable).

Les prochaines réunions se tiendront le mercredi 30 avril à 18h, à Penvénan, à la salle des fêtes (pôle de Tréguier et Lézandriou) et le mercredi 7 mai à 18h, à Plounevez-Moëdec, à la salle polyvalente (pôle de Plouaret et Piestin-les-Grèves).

➤ Flyers et affiches : visibilité locale dans l'espace public

Des flyers explicatifs et des affiches aux couleurs de la concertation ont été largement diffusés dans les mairies, bibliothèques, commerces, événements publics et lieux de vie du territoire. Ces supports ont permis de donner une visibilité de terrain au projet, en lien avec l'identité graphique, et de renvoyer vers les canaux numériques et les rendez-vous de concertation.



Des rendez-vous citoyens au cours desquels tout le monde est invité à porter un regard neuf, critique et constructif, sur les chemins à emprunter pour notre territoire, et sur les moyens pour y arriver.

Accessibilité et mobilités, transition énergétique et écologique, solidarités, habitat, développement économique et résilience, offre culturelle, lien social et santé sont au cœur du projet de territoire que la communauté d'agglomération veut concrétiser au quotidien pour le Trégor et ses habitants.

Aujourd'hui, Lannion-Trégor Communauté travaille à inscrire et décliner ces priorités dans l'élaboration coordonnée de trois « plans » :

- PLUI-H** Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat,
- dM** Plan de mobilités,
- CAET** Plan climat air énergie territorial

qui ont maintenant besoin de votre participation.

Pour une action publique cohérente, pour donner vie à ces grandes orientations et les décliner sur nos 57 communes, nous avons besoin de recueillir l'avis des Trégorroises et des Trégorrois, d'entendre vos attentes, vos propositions pour notre avenir commun.

Comment habiter demain, travailler, se déplacer, partager, se retrouver, vivre en Trégor ?

3 réunions publiques suivies d'ateliers thématiques vous sont proposées :

- mercredi 24 mai 2023 | 19h • salle du Carec PLOUBEZRE
- vendredi 9 juin 2023 | 19h • salle l'éventail MINIHV-TRÉGUIER
- lundi 19 juin 2023 | 19h • salle des fêtes PLOUMILLIAU

venez nombreux participer à ces échanges POUR L'AVENIR DU TRÉGOR !

www.lannion-tregor.com

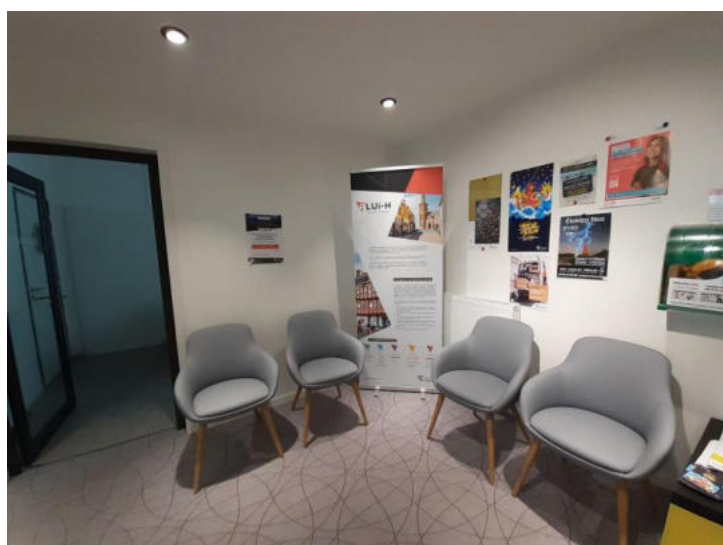
Credit photos : 001 de Paris - Communication et impression - 001 de Paris - 03 98 44 44 44



- Une exposition itinérante pour aller vers les habitant-es

Pour aller plus loin dans la médiation, une exposition itinérante a été conçue et installée dans différents lieux du territoire. Elle a offert une entrée libre et pédagogique dans les grands enjeux du PLUi-H. Son format modulaire et mobile a permis d'accompagner les permanences PLUi-H en facilitant l'échange autour de supports visuels attractifs.

Quelques exemples :



Siège de Lannion Trégor Communauté bât A.



Mairie de Plestin-les-Grèves



Mairie de Plouaret



Espace France service Tréguier

- Une présence au salon de l'Habitat en 2023 et en 2024

En 2023 et 2024, Lannion-Trégor Communauté a participé au Salon de l'habitat organisé à Lannion, un événement grand public qui attire chaque année plusieurs centaines de visiteurs venus s'informer, rencontrer des professionnels et concrétiser leurs projets de logement ou de rénovation.

Dans ce cadre, et comme chaque année un stand tenu par le Point Info Habitat a été installé par les équipes de la collectivité. Le service planification stratégique de Lannion-Trégor Communauté y était disponible pour présenter l'état d'avancement du PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat). Cette initiative a permis de présenter de manière pédagogique le contenu, les enjeux et les avancées du projet de planification, tout en recueillant les interrogations, réactions et propositions des habitants.

Objectifs du stand :

- Informer sur le rôle du PLUi-H et son articulation avec les projets de logement, de construction ou d'aménagement ;
- Échanger en direct avec les agents de la Direction de la planification et de l'habitat, mobilisés pour répondre aux questions de manière personnalisée ;
- Recueillir des avis, observations et retours d'usage, en particulier sur les contraintes perçues ou les opportunités d'évolution du territoire.

Le plein de conseils au stand du Point Info Habitat ce week-end

Comme chaque année, le Point Info Habitat de Lannion-Trégor Communauté (LTC) tiendra un stand au Salon de l'habitat, qui est organisé les samedi 14 et dimanche 15 octobre, dans la salle des Ursulines, à Lannion. Labellisé « France Rénov », le Point Info Habitat est un service public ouvert à tous. Les particuliers pourront bénéficier de « conseils neutres et gratuits sur la rénovation

énergétique des logements et les aides financières existantes, l'achat, la location et toute autre question relative à l'habitat ». Les visiteurs pourront se renseigner sur les nouvelles opérations d'aménagement et immobilières portées par Lannion-Trégor Aménagement et la Sem Lannion Trégor, ainsi que sur l'accompagnement proposé par France Services, dans les démar-

ches de demande d'aides telles que Ma Prime Rénov'.

Enfin, le service planification stratégique de LTC présentera l'état d'avancement du Plan local d'urbanisme intercommunal.

Contact
Point Info Habitat, 7, boulevard Louis-Guilloux, sur rendez-vous. Contact au tél. 02 96 05 93 50 ; courriel : info.habitat@lannion-tregor.com

Ce format s'est révélé particulièrement efficace pour capter un public large et parfois peu familier avec les démarches de concertation classiques. Il a aussi permis d'instaurer un dialogue de proximité autour de sujets concrets : terrains constructibles, rénovation, divisions parcellaires, logements pour les jeunes ou les aînés, etc. La présence au Salon de l'habitat a ainsi complété utilement les autres dispositifs participatifs, en favorisant l'accessibilité, la pédagogie et l'écoute, au service d'un urbanisme partagé.



4.2. Une stratégie de communication multicanale pour un urbanisme plus lisible et plus démocratique

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, Lannion-Trégor Communauté a déployé un dispositif de communication dense, multiforme et progressif, conçu pour accompagner l'ensemble de la démarche de concertation. Cette stratégie ne s'est pas limitée à de simples supports d'information : elle a permis d'ancrer le projet dans le quotidien des habitants, de renforcer la compréhension des enjeux techniques et de donner à chacun la possibilité de participer en connaissance de cause.

➤ Une mobilisation constante et progressive des outils

Dès 2022, une identité visuelle spécifique a été créée afin d'assurer la cohérence des supports liés au PLUi-H. Cette charte graphique a facilité la reconnaissance des documents, événements et publications liés au projet, créant un fil conducteur clair à travers le temps.

Le site internet de Lannion-Trégor Communauté a servi de point d'accès central pour consulter les pièces du dossier, s'informer sur les différentes phases, télécharger les cartes de zonage ou encore poser des questions via les formulaires de contact. La page dédiée au PLUi-H a été régulièrement mise à jour, reflétant les étapes de la concertation, les rendus des réunions et les documents de travail.

Le journal communautaire "Le T" a permis de diffuser à grande échelle les temps forts de la démarche. Ce canal, très lu localement, a joué un rôle clé pour toucher les habitants dans leur diversité.

De plus, des courriers, courriels et registres de concertation ont été utilisés pour recueillir plusieurs centaines de requêtes individuelles, traitées avec attention par les services. Le registre physique, accessible dans les 57 mairies ainsi qu'au siège de la communauté, a garanti une accessibilité démocratique à tous, y compris aux personnes éloignées du numérique.

➤ Des formats accessibles et visibles

LTC a veillé à multiplier les supports visuels et physiques : affiches, flyers, lettre d'information... mais aussi une exposition itinérante, installée dans les lieux publics (maisons de services, salons, halls de mairies). Cette exposition a présenté, de manière pédagogique et illustrée, les grandes thématiques du PLUi-H (logement, climat, mobilités, cadre de vie...), rendant lisibles les orientations techniques à un large public.

Un stand PLUi-H au Salon de l'Habitat, en 2023 et 2024, a également permis d'élargir la participation à des publics moins coutumiers de la concertation. Ces moments de contact direct ont favorisé des échanges concrets, souvent liés à des projets individuels ou à des préoccupations locales.

➤ Une couverture médiatique soutenue

Le rôle des médias locaux a été essentiel. Les journaux Le Trégor, Le Télégramme et Ouest-France ont régulièrement relayé les différentes étapes de la concertation, sous forme :

- d'articles de fond, permettant d'expliquer les grandes orientations du PADD ou la logique du PLUi-H ;
- d'articles d'annonce ou de reportages sur les réunions publiques, les ateliers ou les permanences locales.

Cette présence médiatique récurrente a élargi l'audience de la démarche et a renforcé sa légitimité, en démontrant l'ouverture et la transparence de Lannion-Trégor Communauté.

➤ Un impact réel sur la compréhension et la légitimité du projet

La richesse et la diversité des moyens de communication ont eu plusieurs effets positifs majeurs sur la démarche PLUi-H :

- Amélioration de la lisibilité : les supports ont permis de vulgariser des notions techniques (densité, zones à urbaniser, friches, OAP...), réduisant le sentiment d'opacité souvent lié à l'urbanisme réglementaire.
- Renforcement de l'implication citoyenne : en multipliant les canaux de contact, la collectivité a favorisé une participation élargie, allant des habitants aux élus, en passant par les associations ou les professionnels.
- Création d'un climat de confiance : la régularité des échanges et la transparence des informations ont contribué à installer une dynamique de dialogue, où chaque citoyen a pu se sentir informé et écouté.
- Consolidation du socle démocratique du PLUi-H : la communication a accompagné et facilité l'appropriation des enjeux, donnant plus de sens aux arbitrages finaux. Elle a permis aux habitants de passer du constat à la proposition, et des préoccupations individuelles à une vision collective du territoire.



lannion-tregor.com

suivez-nous



☎ 02 96 05 09 00 • ✉ 02 96 05 09 01
✉ contact@lannion-tregor.com
🌐 www.lannion-tregor.com

1, rue Monge - CS 10761 - 22307 Lannion Cedex
1, straed Monge - CS 10761 - 22307 Lannuon Cedex



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH